



Déclaration de Performance Extra-Financière 2019/20

TEREOS S.C.A.

SOMMAIRE

1. PROFIL DU GROUPE.....	3
1.1 CHAÎNE DE VALEUR	4
1.2 STRATEGIE	5
2. MODELE D’AFFAIRES	8
3. DEMARCHE RSE	9
4. PRINCIPAUX ENJEUX EXTRA FINANCIERS.....	12
4.1 METHODOLOGIE.....	13
5. PRIORITES RSE	14
5.1 AGRICULTURE DURABLEMENT PERFORMANTE.....	14
5.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL	19
5.3 TRANSITION ENERGETIQUE & CLIMAT.....	24
5.4 QUALITE, TRACABILITE & SECURITE ALIMENTAIRE.....	29
5.5 SANTE & SECURITE DES COLLABORATEURS.....	32
5.6 FIDELISATION ET ENGAGEMENT DES TALENTS.....	35
5.7 DIALOGUE SOCIAL	38
6. AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	40
6.1 LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	40
6.2 LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE.....	43
7. NOTE METHODOLOGIQUE	45
8. RAPPORT DE L’ORGANISME TIERS INDEPENDANT.....	51
ANNEXES.....	55

1. PROFIL DU GROUPE

Acteur agro-industriel international, Tereos dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne à sucre et des céréales. Grâce à 48 sites industriels et à l'engagement de ses 22 300 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire (sucre et produits sucrants, amidon, alcool et éthanol, protéines, fibres alimentaires, nutrition animale)

Depuis une quinzaine d'années, Tereos a développé ses activités et implantations en Europe, au Brésil, en Afrique de l'Est et en Asie, au plus près de ses clients et des marchés en croissance. En 2019/20, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros.

Groupe coopératif, Tereos rassemble environ 12 000 associés coopérateurs français. La durabilité et la responsabilité sont au cœur de son modèle et de ses valeurs : « *Voir loin, rester proche* », qu'il s'agisse de pratiques agricoles ou industrielles, de modèle économique, ou de liens avec la société ou les différentes parties prenantes. Cette approche se retrouve dans les ambitions majeures du Groupe :

- ✓ Valoriser toutes les composantes des productions agricoles,
- ✓ Offrir une offre de qualité, adaptée aux besoins de ses clients et des consommateurs,
- ✓ Développer des modes de production vertueux.

CHIFFRES CLES¹

- Les productions agricoles transformées :
 - ✓ Canne à sucre (Brésil, La Réunion, Mozambique, Tanzanie, Kenya) : 21,6 Mt (+9% par rapport à 18/19)
 - ✓ Betterave sucrière (France, République tchèque, Roumanie) : 20,6 Mt (-1% par rapport à 18/19)²
 - ✓ Céréales, Pomme de terre, Manioc (Europe, Brésil, Asie) : 4,7 Mt (+4% par rapport à 18/19)
 - ✓ Luzerne (France) : 0,5 Mt (+18% par rapport à 2018-19)
- Nos productions de produits transformés :
 - ✓ Sucre : 4,5 Mt valeur sucre brut (+4% par rapport à 18/19)
 - ✓ Produits amylicés : 2,5 Mt commerciales (stable par rapport à 18/19)
 - ✓ Alcool et éthanol : 1,6 Mm³ (+7% par rapport à 18/19)

¹ A isopérimètre mars 2020 ; périmètre financier (incluant participations et coentreprises en France, Tanzanie, Kenya et Chine) différent du périmètre utilisé pour le suivi des indicateurs DPEF

² Volume de betteraves en poids cossettes

1.1 CHAÎNE DE VALEUR

Tereos est présent sur toute la chaîne de valeur, depuis les activités agricoles amont, en passant par la transformation industrielle des matières premières agricoles en sucres, alcools et amidons, jusqu'à la distribution de produits finis à ses clients.

Avec plus de 12 000 associés coopérateurs, Tereos entretient des liens forts avec le monde agricole, aussi bien en France, où ses associés coopérateurs détiennent le capital social de la coopérative (betterave, pomme de terre féculé et luzerne), que dans le monde. Le Groupe réalise lui-même des opérations agricoles (Brésil et Mozambique) et cherche à entretenir des liens de proximité avec ses fournisseurs de matières premières (betterave, canne à sucre, maïs, blé, et manioc).

La majorité des matières premières agricoles que le Groupe transforme est issue de filières directes, ce qui lui permet de maîtriser les conditions de production et d'assurer la traçabilité des différents produits. Selon les productions, les terres sur lesquelles sont produites ces matières premières sont cultivées par le Groupe (plus de la moitié de la canne transformée par le Groupe au Brésil, ou la canne au Mozambique par exemple) ou bien par ses associés coopérateurs (France) ou agriculteurs fournisseurs.

Afin de contribuer à l'approvisionnement en produits essentiels des marchés en croissance à l'échelle mondiale, Tereos a fait le choix de s'implanter directement à l'international. Tereos dispose ainsi de huit sites industriels au Brésil, six en Afrique & Océan indien, trois en Asie.

Disposant d'un large portefeuille de produits et d'ingrédients, Tereos vend la majorité de ses produits à destination de ses 5 800 clients, acteurs internationaux comme par exemple dans les secteurs de l'alimentation, la pharmacie et les cosmétiques, la nutrition animale, le papier-carton, les biocarburants et la chimie verte.

Les produits de Tereos sont ainsi distribués dans 112 pays dans le monde. Tereos est également présent auprès des consommateurs B2C avec cinq marques grand public, très appréciées des consommateurs localement : Béghin Say, La Perruche, Guarani, TTD, Sucreries de Bourbon et Whitworths.



1.2 STRATEGIE

Evolution des pratiques alimentaires et des attentes des consommateurs, volatilité des marchés, pression concurrentielle... le secteur de l'agroalimentaire connaît de profondes transformations. Pour répondre à ces défis, Tereos bâtit une stratégie de long terme avec un objectif central : devenir une référence pour ses clients et leur proposer la même exigence de qualité, de traçabilité et de durabilité sur l'ensemble de ses produits, partout dans le monde. Cette stratégie est déclinée en quatre grands volets :

DIVERSIFIER LES ACTIVITES POUR GERER LA VOLATILITE INTRINSEQUE DES MARCHES

Le Groupe a compris très tôt l'intérêt de capitaliser sur les complémentarités de ses activités sur des marchés diversifiés. La pleine valorisation des matières premières qu'il transforme lui permet d'offrir une gamme large de produits : sucre, produits sucrants, amidons, alcools, bioéthanol, protéines végétales, fibres, chimie du végétal, etc. Cette stratégie de diversification permet au Groupe de :

- ✓ Gérer les enjeux liés à la volatilité des marchés
- ✓ Anticiper les attentes de ses clients et des consommateurs avec un portefeuille de produits diversifié et complémentaire. Aujourd'hui, plus de 400 références répondent ainsi aux évolutions des marchés et besoins des consommateurs en attente d'une alimentation saine et durable.

RENFORCER LA COMPETITIVITE EN MISANT SUR L'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Tereos a engagé depuis plusieurs années une démarche régulière d'excellence opérationnelle afin de renforcer sa compétitivité, essentielle dans des marchés de commodités. Un premier programme de performance a ainsi été mené entre 2015 et 2018, qui a permis de générer 140 millions d'euros de gains opérationnels, soit 40% de plus que l'objectif initial de 100 millions d'euros. Le Groupe a initié en 2018 un nouveau programme de transformation, dénommé *Ambitions 2022*, qui vise une nouvelle étape en matière de performance, d'excellence opérationnelle et d'amélioration continue. Au plan de la compétitivité, ce sont plus de 200 millions d'euros de gains récurrents qui sont visés à l'horizon 2022 sur l'ensemble des métiers et des activités. *Ambitions 2022* vise également à définir des objectifs ambitieux en matière de durabilité et de sécurité, grâce à la mise en œuvre de feuilles de routé dédiées sur les trois ans à venir. De nouvelles méthodes de travail et d'animation des équipes sont développées et mises en œuvre, afin d'en pérenniser l'impact, dans une démarche d'amélioration continue et de plus grande responsabilisation des équipes.

S'ADAPTER AUX NOUVELLES TENDANCES DE MARCHÉ ET ATTENTES SOCIÉTALES

Pour bénéficier du potentiel de croissance sur ses marchés, le Groupe a initié de longue date une stratégie d'implantation à l'international.

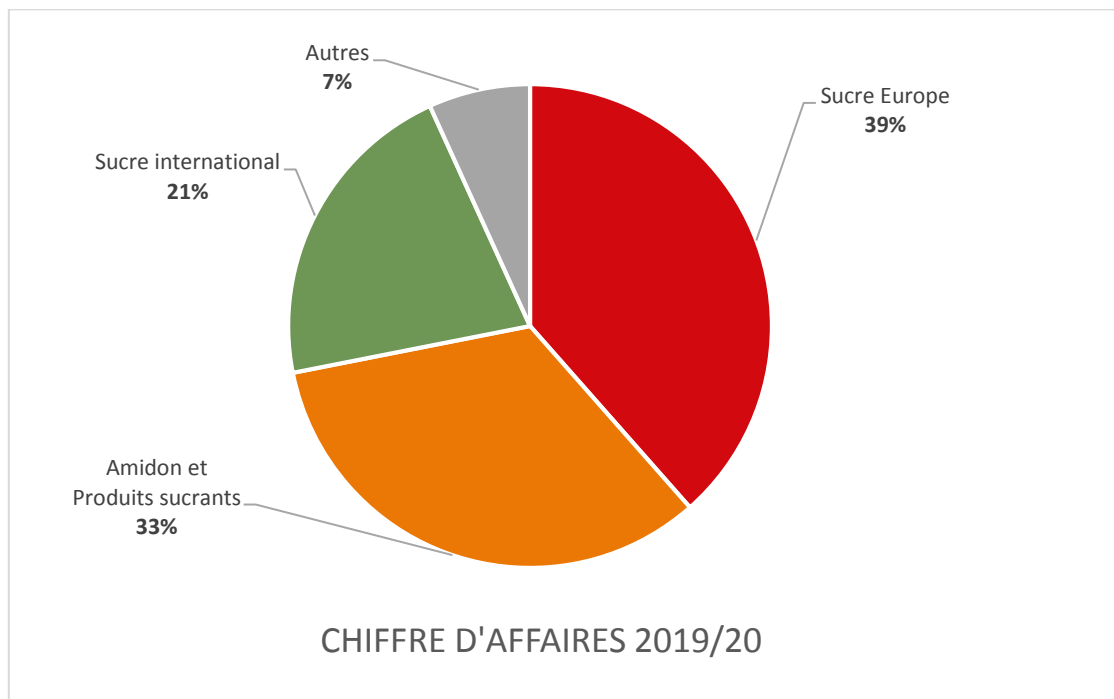
Tereos s'est d'abord développé en Europe de l'Est, puis au Brésil et enfin en Afrique et en Asie pour capitaliser sur la forte évolution démographique de ces continents et l'évolution des modes de consommation locaux.

La montée en puissance de Tereos Commodities s'inscrit également dans ce contexte. Cette filiale de négoce vise à optimiser la capacité de distribution et d'approvisionnement du Groupe. Forte de son réseau de bureaux commerciaux dans le monde, l'offre répond aux attentes des clients et des consommateurs pour une logistique intégrée et transparente, depuis la production agricole jusqu'aux zones de consommation.

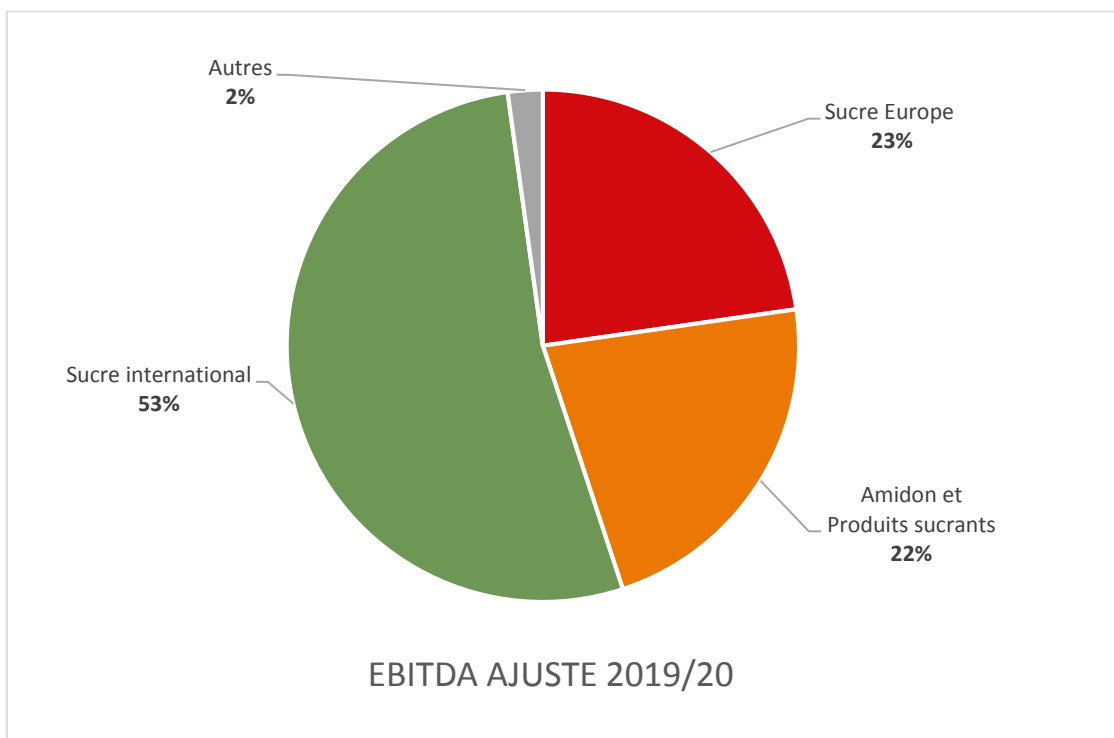
L'innovation est un autre levier clé du développement du Groupe. Elle est au cœur de sa démarche sur l'ensemble de la chaîne de valeur : agriculture de précision, sélection variétale, contrôle avancé des procédés dans les usines, algorithmes d'optimisation et big data, supply-chain connectée, reformulation et développements de nouveaux produits... Autant de démarches d'innovation qui créent de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes, et permettent de concilier les impératifs de durabilité, de performance économique, de respect de l'environnement etc. Tout cela permet à Tereos de se positionner comme un acteur de référence auprès de ses partenaires et clients en quête d'excellence et de qualité. Les six centres de R&D dans le monde permettent à Tereos d'accompagner ses clients au plus près de leurs besoins et de leurs marchés en matière d'innovation produits et procédés.

RESULTATS PAR ACTIVITE

Chiffre d'affaires par division, année fiscale 19/20



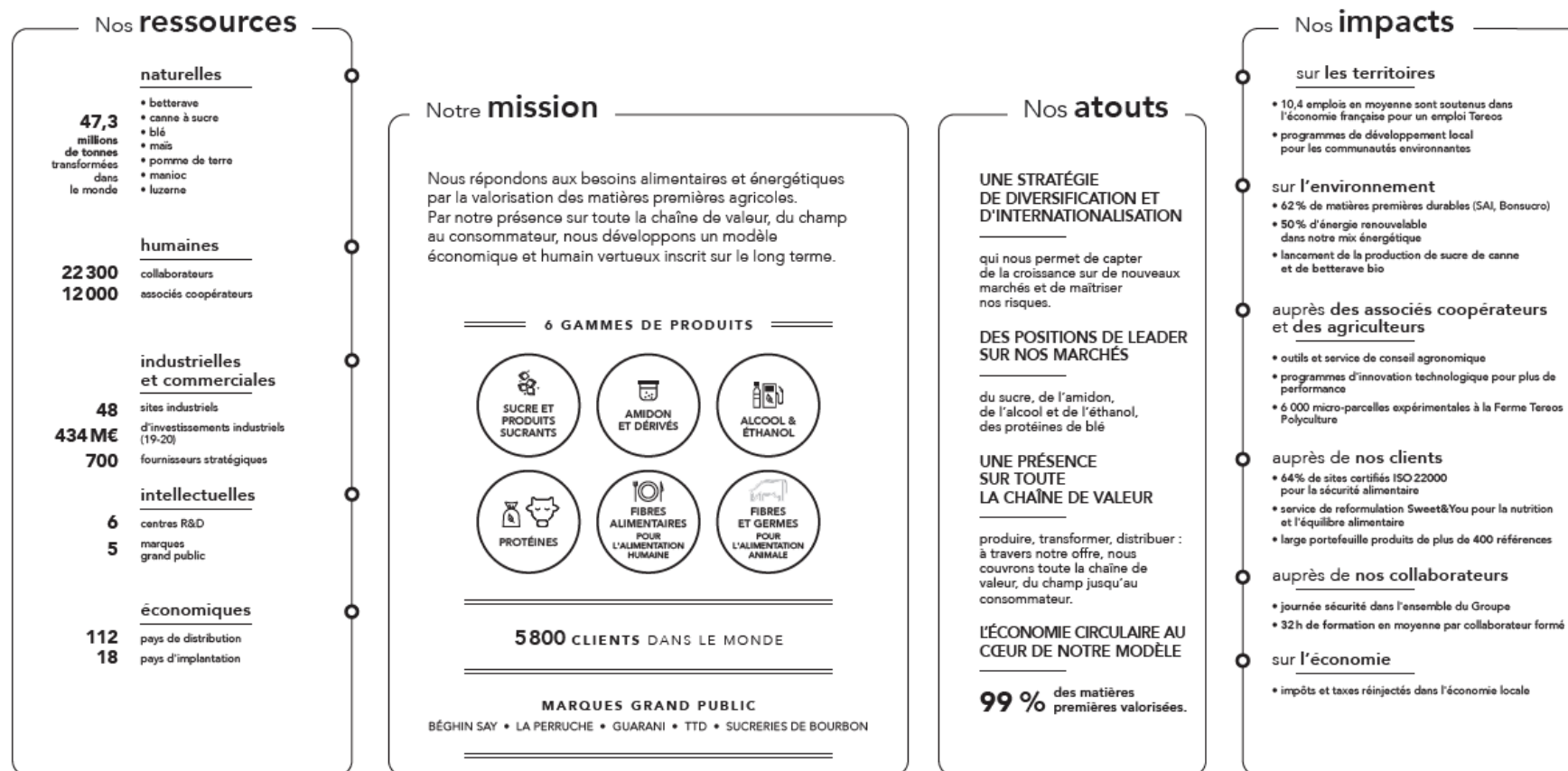
EBITDA ajusté par division, année fiscale 19/20



2. MODELE D'AFFAIRES

Nos enjeux stratégiques

COMPÉTITIVITÉ // VOLATILITÉ // NOUVELLES TENDANCES DE MARCHÉ ET ATTENTES SOCIÉTALES



Données 'Effectifs' et 'Sites industriels' sans les exclusions mentionnées dans la Note méthodologique, section 7 ;
 Données 'Tonnes transformées' sur la base du périmètre financier, différent du périmètre utilisé pour les indicateurs DPEF

3. DEMARCHE RSE

Pour répondre aux enjeux auxquels le Groupe doit faire face et mettre en oeuvre sa vision de long-terme, Tereos s'est engagé dans une stratégie de croissance durable. Elle se traduit notamment par l'approvisionnement en matières premières auprès de filières directes, la gestion responsable des ressources naturelles et la valorisation de toutes les composantes de la plante.

La démarche de développement durable de Tereos est intégrée à l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle est structurée puis pilotée par une équipe dédiée qui coordonne un réseau de correspondants RSE, répartis au sein des Business Units et sur les sites. Afin d'agir sur chaque dimension de l'empreinte sociétale et environnementale du Groupe, la stratégie de développement durable s'articule en cinq piliers et a été déployée sur l'ensemble du Groupe. Pour chaque pilier, des engagements pour 2020 ont été définis, auxquels l'ensemble des filiales de Tereos contribuent.

Le programme de transformation du Groupe, *Ambitions 2022*, vise l'excellence opérationnelle et est basé sur une philosophie d'amélioration continue. Ce plan comprend cinq axes prioritaires (sécurité, compétitivité, qualité, conformité et durabilité). C'est dans ce cadre que la nouvelle stratégie de développement durable du Groupe est développée, afin de prendre la suite de la stratégie actuelle et d'en prolonger ainsi les efforts.

Pacte Mondial des Nations Unies

En 2017, le Groupe a rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies, en s'engageant à respecter ses dix principes fondamentaux en matière de droits de l'homme, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption³.

Intégrant ces principes dans sa stratégie et son action, Tereos s'engage ainsi à agir pour soutenir les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies. Le Groupe a sélectionné sept de ces ODD, présentés ci-dessous⁴, en cohérence avec son activité et ses zones d'implantation :



³ Voir table de correspondance en annexe 2

⁴ Voir table de correspondance en annexe 3

Charte Ethique

Tereos s'est également doté d'une Charte Ethique, accessible sur le site Tereos.com⁵, disponible dans toutes les langues des pays d'implantation de Tereos.

Cette Charte permet de mettre en avant les valeurs et principes éthiques du Groupe :

- Le respect de la dignité et les droits de l'Homme,
- La sécurité des personnes et la sécurité alimentaire,
- Le développement durable,
- La protection des données du Groupe et de l'ensemble de ses parties prenantes,
- La protection contre la corruption et le blanchiment d'argent,
- Le respect du droit de la concurrence.

Cette Charte Ethique a été conçue à partir de plusieurs références internationales auxquelles le Groupe adhère dont, notamment, la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Convention européenne des Droits de l'Homme, diverses conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

Au travers de la Charte Ethique, le Groupe s'engage à respecter des objectifs majeurs envers l'ensemble de ses différentes parties prenantes (notamment ses associés coopérateurs) qui, réciproquement, s'engagent également envers Tereos.

Démarche Achats Responsables

Le Groupe a pour objectif de choisir des partenaires industriels et commerciaux capables de garantir le respect, dans les pays dans lesquels ils interviennent, des principes éthiques fixés par Tereos dans sa Charte Ethique.

Les partenaires commerciaux de Tereos s'engagent à respecter l'ensemble des principes éthiques de Tereos tel que fixés dans la Charte Ethique. Celle-ci fait donc partie intégrante de l'ensemble des contrats du Groupe. Tout partenaire débutant une relation contractuelle avec Tereos doit accepter la Charte Ethique du Groupe. La reconnaissance et le respect de la Charte Ethique ainsi que des valeurs et des principes qu'elle prône par les fournisseurs de Tereos est une condition préalable à tout contrat de fourniture avec une entité du Groupe.

Le Groupe s'engage à cesser, dès que possible, toutes relations avec un partenaire industriel et commercial qui ne respecterait pas l'un des principes éthiques ou des objectifs énoncés dans la Charte Ethique.

La Direction des Achats du Groupe a mis en place en 2018 une stratégie d'évaluation et un suivi des fournisseurs majeurs sur leur performance sociale et environnementale. Cette campagne est réalisée annuellement en partenariat avec EcoVadis, plateforme indépendante d'évaluation des fournisseurs en matière de développement durable et de responsabilité sociétale et repose sur quatre piliers : environnement, social et droits humains, éthique des affaires et achats responsables.

En janvier 2020, sur plus de 500 fournisseurs sollicités pour répondre au questionnaire EcoVadis, 60% d'entre eux ont été évalués, représentant plus de 75% du chiffre d'affaires critique. Avec un

⁵ <https://tereos.com/app/uploads/2019/06/tereos-charte-ethique-fr-2020.pdf>

score moyen de 53/100, leur performance est supérieure au score moyen de 42/100 constaté au niveau global EcoVadis. Les scores obtenus par les fournisseurs du Groupe sont intégrés aux revues de performance annuelles réalisées avec eux par la Direction des Achats. Les fournisseurs ayant obtenu un score inférieur à 45/ 100 au global ou sur l'un des piliers EcoVadis, doivent présenter un plan d'actions correctives et sont à nouveau évalués par EcoVadis au cours des 12 prochains mois pour mesurer leurs progrès.

Référentiels

Pour la quatrième année consécutive, le Groupe a figuré en 2020 parmi les entreprises les mieux notées par la plateforme EcoVadis, avec une note de 71/100 (niveau Or). Sur les 60 000 entreprises évaluées par EcoVadis, Tereos se place ainsi dans les 2% les mieux notées.

La plateforme de notation EcoVadis évalue les entreprises participantes sur leurs efforts en matière de durabilité sur les quatre thèmes précédemment cités (*cf. Achats Responsables*). En outre, chaque entreprise est également évaluée sur des problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité.

Le Groupe s'appuie également sur le référentiel SMETA (*Sedex Members Ethical Trade Audit*) avec 22 sites du Groupe certifiés en 2020. Ce référentiel incite les différents maillons des chaînes d'approvisionnement à s'orienter vers des pratiques éthiques et responsables. Il a été rédigé en collaboration avec des groupes mondiaux par SEDEX (*Supplier Ethical Data Exchange*).

Les audits SMETA sont conduits par des organismes tiers et portent sur la gestion environnementale, la santé et la sécurité du personnel, les normes du travail et l'éthique des affaires.

4. PRINCIPAUX ENJEUX EXTRA FINANCIERS

Le chapitre 7 du présent rapport donne la définition de chaque indicateur ainsi que les éventuelles exclusions de périmètre.

Enjeux extra financiers	Thèmes	Principaux indicateurs clés de performance	Résultats
Agriculture durablement performante	Qualité de l'approvisionnement de produits agricoles (fournisseurs, pratiques agricoles, partenariats, sureté de l'approvisionnement) ; adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnages de produits agricoles traités • Part de produits agricoles certifiés/ évalués durables 	<ul style="list-style-type: none"> • 47,8 Mt • 62%
Impact environnemental	Pollution sonore, olfactive, du sol et de l'air ; gestion de l'eau et des résidus	<ul style="list-style-type: none"> • Part des sites certifiés ISO 14001 • Part de matières premières agricoles valorisées • Consommation et destination de l'eau (taux de restitution) 	<ul style="list-style-type: none"> • 27% • 99% • 90%
Transition énergétique & Climat	Efficacité énergétique, énergies renouvelables, contribution au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Part des énergies renouvelables • Emissions de CO2 • Part des sites certifiés ISO 50001 	<ul style="list-style-type: none"> • 50% • 2,79 Mt CO2 • 39%
Qualité traçabilité et sécurité alimentaire		<ul style="list-style-type: none"> • Part des sites certifiés ISO 22 000 ou FSSC 22 000 • Part des sites certifiés ISO 9001 	<ul style="list-style-type: none"> • 64% • 61%
Santé & sécurité des collaborateurs		<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquence global • Taux de gravité 	<ul style="list-style-type: none"> • 7,1 • 0,07
Fidélisation des talents, management du changement	Rétention des talents, employabilité, développement des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté moyenne en années • Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé 	<ul style="list-style-type: none"> • 9,46 • 32
Dialogue social	Main d'œuvre, accords collectifs		<i>Sans indicateur</i>

Périmètre : les données de ce tableau, ainsi que dans la suite du rapport, sont basées sur le périmètre de la DPEF (hors intégration des participations, coentreprises et sites administratifs), sauf mention explicite en bas de page.

Conformité DPEF

Lutte contre les discriminations	Mesures contre les discriminations et en faveur des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collaborateurs et répartitions par genre • Part des collaborateurs en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 017, dont 11% de femmes • 2%
Lutte contre la précarité alimentaire			<i>Sans indicateur</i>

Périmètre : les données de ce tableau, ainsi que dans la suite du rapport, sont basées sur le périmètre de la DPEF (hors intégration des participations, coentreprises et sites administratifs), sauf mention explicite en bas de page.

4.1 METHODOLOGIE

En 2018, Tereos a entrepris un travail de sélection et d'identification de ses principaux enjeux extra financiers avec l'appui d'un cabinet externe.

Ce travail a été réalisé de la manière suivante :

- ✓ Définition d'un univers des enjeux sur la base des référentiels ISO 26000, du référentiel GRI, de la réglementation DPEF, des principaux enjeux RSE du Groupe, de son environnement concurrentiel et des tendances du marché.
- ✓ Sur la base de ce travail, le Groupe a défini l'univers des enjeux RSE en lien avec ses activités.
- ✓ Ces enjeux ont été classés et soumis à un panel de parties prenantes internes en France et à l'international, qui a été chargé de les évaluer et de sélectionner les enjeux présentant le plus d'impact potentiel pour Tereos et ses parties prenantes.
- ✓ Deux axes ont été établis pour réaliser la cartographie des enjeux selon trois paramètres : gravité, probabilité d'occurrence et maîtrise de l'enjeu.

Une première cotation a été réalisée sur la gravité des impacts sur une échelle allant de 1 (limité) à 4 (critique). Une seconde cotation a porté sur la probabilité d'occurrence allant de 1 (improbable) à 4 (certain). Enfin, la sélection des enjeux identifiés a été présentée au Comité Exécutif du Groupe pour validation. Pour les enjeux retenus, le niveau de maîtrise de chaque enjeu a été évalué pour déterminer si les procédures et les plans actions déployées par le Groupe étaient suffisants et identifier les mesures prioritaires à mettre en œuvre.

En 2019, à la suite de la publication de la première DPEF, les indicateurs relatifs à certains enjeux ont été étoffés, notamment :

- ✓ Ajout des indicateurs « *Part de matières premières valorisées* » et « *Consommation et destination de l'eau (taux de restitution)* » pour l'enjeu Impact environnemental
- ✓ Ajout de l'indicateur « *Taux de gravité* » pour l'enjeu Santé et sécurité des collaborateurs.

5. PRIORITES RSE

5.1 AGRICULTURE DURABLEMENT PERFORMANTE

CONTEXTE

En 2050, la planète comptera près de 10 milliards d'habitants. Pour nourrir la population mondiale, il faudra augmenter la production agricole actuelle de plus de 70 %. Cette progression devra se faire en parallèle d'une évolution du modèle agricole, afin d'assurer la préservation de la planète et de ses ressources. En s'engageant pour une agriculture durable, Tereos s'attache à concilier croissance des rendements et pratiques respectueuses de l'environnement, en s'appuyant notamment sur son savoir-faire agronomique et sur la mise en œuvre d'innovations technologiques.

ENGAGEMENTS

- ✓ Promouvoir une agriculture durablement performante en s'appuyant sur le savoir-faire agronomique des équipes Tereos et des agriculteurs afin de conjuguer compétitivité agricole et respect de l'environnement.
- ✓ Garantir une contractualisation pérenne des productions agricoles dans un contexte de volatilité accrue
- ✓ Adopter et appliquer un cadre éthique aux plus hauts standards pour le fonctionnement des Elus de la coopérative (Charte Ethique)
- ✓ Evaluer les pratiques du Groupe à partir de standards externes.
- ✓ Objectifs 2020 : 75% des produits agricoles évalués ou certifiés durables.

POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

Le modèle Tereos repose sur des relations de proximité pérennes avec le monde agricole : associés coopérateurs ou fournisseurs de productions agricoles. Cette maîtrise de la chaîne de valeur doublée d'une présence internationale permet au Groupe d'assurer à ses clients un approvisionnement issu de filières directes et sécurisées. Pour répondre aux défis du changement climatique, le Groupe aide les agriculteurs à améliorer leur résilience tout en réduisant l'empreinte environnementale de leur activité à travers de nouvelles pratiques telles que l'agriculture de précision et l'agriculture raisonnée.

Innovation & nouvelles technologies

L'innovation agronomique est un processus continu chez Tereos. La recherche de nouvelles techniques de production pour une agriculture durablement performante est au cœur des travaux du service agronomique. Elle s'exerce à travers de nombreux essais et expérimentations menés chaque année. En 2019/20, ce sont plus de 6 000 micro-parcelles expérimentales de betterave, pomme de terre de féculé et luzerne qui ont été mises en place. Ainsi, chaque associé coopérateur bénéficie des meilleures techniques disponibles au travers des conseils personnalisés de son responsable de secteur. En complément, l'ensemble des résultats d'essais et les conseils qui en

découlent sont mis à disposition de tous les coopérateurs à travers des outils d'aide à la décision, d'un extranet dédié et différents supports et outils de communication.

Au Brésil, grâce à l'utilisation de nouvelles technologies comme la collecte et l'analyse des données météorologiques, la captation et l'analyse d'images de drones et de satellites, l'utilisation d'algorithmes ou encore l'installation de stations de travail mobiles au plus près des champs, le programme « *Plus que 100 tonnes* » améliore la qualité de la production agricole tout en préservant la plante. Les données en temps réel sont recueillies et analysées par une équipe de *data scientists* (statisticiens) qui préconisent la gestion et les traitements les plus adaptés à chaque parcelle. Ce programme a pour ambition d'augmenter la production agricole tout en préservant l'environnement, en atteignant 100 tonnes de canne à sucre par hectare d'ici 2020 contre 83 tonnes fin 2017.

Conseil agronomique

Lors des dernières campagnes betteravières, Tereos Sucre France a promu et recommandé à l'ensemble de ses associés-coopérateurs, de systématiser la pratique des reliquats azotés en sortie d'hiver sur leurs parcelles de betteraves. Objectif : optimiser la rentabilité économique de l'exploitation en apportant la juste dose nécessaire pour conserver une teneur en sucre optimale tout en limitant fortement les risques de pertes d'azote dans le sol. Les équipes du Pôle Coopérateurs accompagnent également les associés-coopérateurs pour réduire l'usage des produits phytosanitaires en identifiant avec eux des pratiques durables autour de la recherche variétale, du désherbage mécanique, du biocontrôle (méthode de protection des végétaux basée sur l'utilisation de mécanismes naturels) ou encore de la protection des sols.

Le service agronomique mène ces travaux à l'échelle européenne, dans le cadre de partages d'expérience avec la République tchèque ou la Roumanie qui transforment également de la betterave sucrière. Chaque année, la coopérative propose également à ses adhérents de venir partager ses dernières expérimentations dans le cadre du « *Carrefour de l'Innovation* ».

Protection de la biodiversité

Les cultures cultivées par les associés coopérateurs et agriculteurs fournisseurs de Tereos sont des cultures adaptées au climat et terroirs locaux. La vision du Groupe est de produire un produit de qualité, sûr, avec un rendement satisfaisant et une maîtrise de l'empreinte environnementale. Pour cela, le Groupe encourage les bonnes pratiques agricoles favorisant la biodiversité, comme par exemple :

- ✓ Favoriser la biodiversité avec le stockage des betteraves : les agriculteurs peuvent semer les aires (hors parcelle) de stockage des betteraves afin d'implanter des espèces mellifères. L'objectif est de stabiliser ces espaces, d'éviter la prolifération d'espèces indésirables et de favoriser l'habitat pour les insectes auxiliaires.
- ✓ Protéger la biodiversité lors des coupes de luzernes, afin de perturber au minimum le gibier présent dans les parcelles. L'objectif est d'adopter des bonnes pratiques d'avancement avec les machines de récolte : réduire la vitesse d'avancement et mettre en place une barre d'effarouchement pour permettre au gibier de se décaler, laisser une bande en végétation non fauchée afin de servir d'abri à la petite faune sauvage et aux insectes.
- ✓ Développer les pratiques alternatives aux intrants de synthèse, en privilégiant la fertilisation organique à la fertilisation minérale et en mettant en place des bandes fleuries qui permettent une couverture tout au long de l'année. Ces dernières contribuent à attirer, maintenir et favoriser certaines formes de biodiversité fonctionnelle et sont également sources de nectar et de pollen, permettant une plus grande présence d'insectes auxiliaires.

- ✓ Favoriser les pratiques agricoles favorables aux abeilles mellifères et autres insectes pollinisateurs, en renforçant et en diversifiant les ressources mellifères (diversification des assolements, allongement des rotations avec l'introduction de légumineuses, couverture des sols toute l'année par des jachères ou cultures intermédiaires mellifères).

Au Brésil, les producteurs de canne à sucre suivent une méthode de préparation de sol qui consiste à ameublir, sans retournement, une couche compacte du sol. L'objectif est de redonner de la perméabilité au sol en améliorant le drainage naturel et en préservant la biodiversité du sol. Cette méthode est parfois complétée par un système de cultures en courbes de niveau qui permet de réduire la formation de ravines et de rigoles lors d'un ruissellement important. Par ailleurs, la mécanisation permet de limiter au maximum le phénomène de compaction qui affecte la disponibilité en eau et en air des sols et de préserver leur capacité d'infiltration.

A La Réunion, le service Techniques Culturelles, rattaché au centre de recherche eRcane, travaille sur la préservation des sols et a développé plusieurs thématiques de recherche-développement :

- ✓ Le travail minimal du sol en plantation pour limiter les risques d'érosion hydrique liés aux pentes et à la pluviométrie importante en saison cyclonique ;
- ✓ La valorisation des matières fertilisantes d'origine résiduaire afin de préserver et d'augmenter l'activité biologique des sols et ainsi d'améliorer la productivité au champ tout en conservant une biodiversité essentielle.

Enfin, en Roumanie, des champs expérimentaux ont été mis en place afin de promouvoir les bonnes pratiques pour la culture des betteraves. Avec les conseils des responsables de secteur et des analyses de sols, l'objectif est de réduire au minimum les quantités d'engrais, d'azote et de pesticides utilisées. En parallèle, un travail pédagogique pour une bonne utilisation des machines agricoles est à l'œuvre afin de préserver au maximum l'intégrité des sols.

RESULTATS

- ✓ 100% des associés-coopérateurs ont accès à des conseils agronomiques
- ✓ 62% des produits agricoles du Groupe sont évalués ou certifiés durables (60% en 2018/19)
- ✓ Quatre rencontres techniques par an en moyenne entre chaque coopérateur et un Responsable de Secteur de la coopérative.

Standards de durabilité

L'activité de Tereos est fortement exposée au changement climatique. La disponibilité et la qualité des produits agricoles sont en effet soumises aux aléas météorologiques. Pour lutter contre le dérèglement climatique, le Groupe s'attache à préserver à long terme les ressources naturelles. Dans ce contexte, Tereos s'engage pour une agriculture respectueuse de l'environnement à travers la mise en place de standards durables.

Le référentiel SAI - *Sustainable Agriculture Initiative* - a été créé par Nestlé, Unilever et Danone pour promouvoir un socle commun de pratiques agricoles durables compétitives, de l'amont à l'aval de la filière. Première coopérative sucrière à rejoindre ce référentiel en 2015, Tereos est maintenant depuis cinq ans membre actif du développement du référentiel et a tout d'abord déployé cet outil auprès de ses 12 000 associés-coopérateurs betteraviers en France, pour valoriser au mieux leurs matières premières agricoles.

Après une première évaluation réussie en 2016, celle-ci a été renouvelée en 2019, avec 100% des associés-coopérateurs évalués 'or' ou 'argent'. Avec 8 points de plus que lors du précédent audit, la part croissante d'exploitations évaluées 'or' démontre l'engagement des associés coopérateurs Tereos dans une agriculture durable et performante. Le Groupe a étendu ce dispositif à la République tchèque en 2017, puis à la Roumanie et à la Réunion en 2019.

Au Brésil, le Groupe encourage le déploiement de Bonsucro, un standard de durabilité destiné à diminuer les risques sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la canne à sucre, de la culture jusqu'aux produits finaux (éthanol et sucre). C'est un standard exigeant qui intègre plus de 200 paramètres à renseigner, axés notamment sur le respect des droits de l'homme et de l'environnement. Ces paramètres, traduits par 53 indicateurs, doivent être respectés par les fournisseurs de canne à sucre. En 2019/20, 29% de la canne à sucre transformée par Tereos au Brésil est certifiée ainsi que cinq de ses sept sucreries.

Agriculture biologique

Disposant d'une expérience de longue date dans la commercialisation de sucre bio en Europe, le Groupe a démarré le développement d'une gamme en propre. Des expérimentations agronomiques et industrielles ont eu lieu à partir de 2018, pour la production de sucre bio à base de betterave française et à base de canne au Mozambique et au Brésil.

En France, après des essais agronomiques et industriels concluants en 2018, l'usine d'Attin a été en 2019 la première sucrerie à être certifiée bio par Ecocert. Les équipes Tereos se sont mobilisées aux côtés d'une trentaine d'agriculteurs bio et en conversion, engagés pour une surface de l'ordre de 200 hectares, pour les accompagner dans la mise en œuvre de nouvelles techniques adaptées au bio.

Enfin, au Mozambique, une diversification vers la production bio a été entamée avec près de 150 hectares de canne plantés.

France : bilan de la campagne 2019/20

Lors de la dernière campagne betteravière, avec des rendements agricoles dans la moyenne quinquennale de 88 tonnes/ hectare, malgré des disparités régionales et l'incidence de pluies abondantes qui ont perturbé l'arrachage des betteraves et l'approvisionnement des usines en fin de campagne, les 9 sucreries de Tereos France ont transformé près de 18 millions de tonnes de betteraves en 125 jours de campagne.

En 2019/20, les associés coopérateurs de Tereos ont renouvelé leur engagement coopératif à plus de 99,5%. Le niveau de contractualisation de Tereos est globalement inchangé depuis la hausse de 20% réalisée avant l'abolition du régime des quotas.

Sur le plan industriel, les sucreries de Tereos France ont battu cette année leurs records historiques de production, la cadence moyenne s'établissant à près de 135 000 tonnes de betteraves par jour.

Brésil : bilan de la campagne 2019/20

Tereos Sucre & Energie Brésil a transformé 18,8 millions de tonnes de canne à sucre dans ses sept unités pendant la campagne 2019/2020, une augmentation de 7% par rapport à la précédente. Cette campagne a également enregistré une augmentation de 7% du rendement agricole, avec une moyenne de 11 tonnes de sucre par hectare.

Le Groupe a investi en technologies dans le domaine agricole pour détecter les principales pertes de performance et y apporter des corrections avec plus d'agilité, en temps réel, ce qui a permis une augmentation des indicateurs opérationnels.

5.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

CONTEXTE

En tant qu'industriel, Tereos porte une attention particulière à la réduction de son impact environnemental, notamment par la réduction de l'empreinte carbone de ses actifs industriels, la protection de la ressource en eau, la maîtrise de ses rejets, le recyclage de ses résidus et l'amélioration de la qualité de l'air. Le Groupe s'engage également en faveur de la transition énergétique à travers la transformation de ses résidus en électricité verte.

ENGAGEMENT

- ✓ Valoriser toutes les composantes de la plante
- ✓ Améliorer le bilan eau et maîtriser les rejets
- ✓ Augmenter le nombre de sites certifiés ISO 14001 (système de gestion environnementale)

POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

En 2019, Tereos a continué l'élaboration d'une feuille de route « *Durabilité* » pour ses filiales Tereos France et Tereos Starch & Sweeteners Europe, avec pour objectif de la finaliser en 2020. Cette feuille de route, définie dans un premier temps à l'échelle européenne, sera également déclinée avant la fin de l'année 2020 au sein de l'ensemble des Business Units dans le monde. Cet engagement s'inscrit dans le plan d'excellence opérationnelle « *Ambitions 2022* ». Inscrites dans la feuille de route, la partie énergétique et la contribution du Groupe à la transition énergétique sont des points d'attention très forts chez Tereos.

A titre illustratif, Tereos Sucre France a mis en place un système de gestion environnementale qui prend en compte ces enjeux. Les plans d'action mis en œuvre par cette Business Unit visent notamment à :

- ✓ Maîtriser et réduire les émissions atmosphériques. Un programme pluriannuel d'investissements permet de mettre en œuvre des nouvelles techniques associées aux installations de combustion ;
- ✓ Maîtriser l'impact des activités sur le milieu aqueux : en organisant un suivi régulier des rejets, en maintenant la performance des installations de traitement des eaux usées et en menant un programme de pluriannuel d'optimisation des consommations d'eau ;
- ✓ Maintenir un taux de valorisation des déchets à plus de 98% par la recherche régulière de filières de traitement et de l'organisation du tri sélectif ;
- ✓ Maîtriser les impacts des sites vis-à-vis des riverains par des actions visant à réduire les nuisances olfactives, accompagnées des études réglementaires sur les bruits et d'une communication régulière avec les parties prenantes externes.

Repenser l'utilisation de l'eau

L'eau est au cœur des préoccupations du Groupe, qui s'attache à réduire son utilisation d'eau, optimiser la qualité des eaux rejetées en usine et les recycler. La production de sucre de betterave est une activité industrielle structurellement excédentaire au plan de la gestion de l'eau. La capacité à valoriser intégralement cette eau est une des caractéristiques de la politique de développement durable de Tereos. La récupération de l'eau condensée, issue du processus de fabrication, est notamment utilisée pour des essais hydrauliques, l'épandage des sols ou encore la fertirrigation.

Trois sites industriels ont mis en place des réseaux de fertirrigation fournissant aux agriculteurs, exploitants à proximité des usines concernées, l'eau issue des bassins des sucreries. Ces eaux riches en minéraux, car majoritairement issues du lavage des betteraves apportent un double bénéfice à l'agriculteur : elles lui évitent de puiser dans le milieu naturel et apportent des éléments minéraux à la terre.

En France, plusieurs sites se sont dotés de bassins de stockage - notamment les usines de Connantre (150 000 m³), Boiry (165 000 m³) ou encore Chevrières (65 000 m³) - soit une économie globale de 380 000 m³ par an d'eau non prélevée dans le milieu naturel. Enfin, sur le site de Connantre, la construction d'un nouveau lavoir de plus grande capacité, opérationnel en septembre 2021, est en cours. Ce nouvel équipement permettra de diminuer le volume d'eau en circulation d'environ 50%.

Au Brésil, Tereos Sucre et Energie Brésil a lancé le programme GOTA (gestion, optimisation et traitement de l'eau) où chacune des étapes de production de sucre, d'éthanol et d'énergie sont passées au crible pour identifier de nouvelles opportunités de réduction de consommation d'eau et de réutilisation des eaux usagées. D'autre part, le programme « *Olhos d'agua* » a déjà permis de réhabiliter cinq sources, dans la région du nord-est de São Paulo. Deux sources supplémentaires devraient encore être réhabilitées d'ici à la fin de 2020.

Rejets dans l'air

En France, le dernier bilan carbone (réalisé en 2014 et dont l'actualisation des émissions de GES pour les sites industriels a été effectuée en 2017) a montré que les postes les plus significatifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre au sein de la chaîne d'approvisionnement de Tereos Sucre France se partageaient entre, d'une part, la culture amont de la betterave (entre 20 et 25%) et, d'autre part, les transformations industrielles (entre 65 et 70%).

La disparition progressive du charbon dans la fourniture énergétique de Tereos Sucre France par l'installation de nouvelles chaudières à gaz contribue à la réduction des émissions atmosphériques (-40% des émissions de CO₂ et -90 % celles de poussières), liées aux activités industrielles des sucreries et distilleries. Ainsi, les sucreries de Chevrières et Lillers ont remplacé leurs chaudières charbon par des chaudières gaz entre 2019 et 2020. Enfin, les travaux préparatoires à la conversion du site d'Escaudœuvres ont été lancés début 2020, pour une mise en service en 2022.

Réduction des nuisances olfactives et sonores

En France, pour lutter contre les émissions olfactives liées à ses activités industrielles, Tereos a nommé en interne sur tous ses sites un « nez » en charge du relevé des nuisances dues notamment aux processus de transformation de la betterave. Des efforts spécifiques ont été mis en place sur le site d'Artenay pour donner suite aux plaintes envoyées par l'association « Bien vivre à Artenay ». Ces efforts passent par le déploiement autour des bassins de plaques en gel destinées à capter les odeurs mais surtout à une meilleure qualification et gestion des effluents afin de limiter les processus biologiques odorants (séparation de flux, aération, ...).

En Espagne, le site de Saragosse a mené d'importants investissements pour diminuer les nuisances environnementales de l'usine situées à proximité de zones résidentielles. Le site a notamment revisité ses processus industriels en travaillant avec les universités et les fournisseurs ce qui lui a permis d'éliminer 95% des odeurs qui sont désormais non détectables en dehors de l'usine. Le site a également réduit les nuisances sonores en utilisant des matériaux de protection acoustiques, en optimisant la maintenance des équipements industriels et en installant des sonomètres à proximité des bâtiments résidentiels.

Par ailleurs, dans une logique de dialogue avec ses parties prenantes externes et afin de renforcer son ancrage local, notamment avec les riverains et communautés autour de ses usines, le Groupe a mis en place une opération 'portes ouvertes' en France entre septembre 2019 et janvier 2020. Le Groupe a invité ses parties prenantes pour présenter l'activité des usines et échanger sur l'empreinte économique positive de chaque site sur son territoire d'implantation. Ces journées portes ouvertes ont rassemblé près de 3 000 participants sur huit sites.

Valoriser les résidus

Tereos valorise tous les constituants de matières premières végétales qu'il transforme et produit peu de déchets. Le Groupe parvient déjà à valoriser 99% des produits agricoles qu'il transforme. A titre d'exemple, la pulpe de betterave notamment est valorisée pour la nutrition animale, afin d'aider les éleveurs à satisfaire les besoins nutritionnels de leurs animaux et à contribuer à la compétitivité des élevages. De nombreuses solutions et partenariats sont déployés pour préserver les ressources dans un modèle d'économie circulaire. La valorisation énergétique des résidus ou la fertirrigation font partie des techniques utilisées.

- ✓ La cogénération : énergie produite à partir de la bagasse (résidu de canne à sucre) permettant aux usines de canne à sucre d'atteindre la neutralité énergétique en campagne ;
- ✓ La fertirrigation : réutilisation de l'eau extraite des betteraves pour irriguer et nourrir les terres à proximité ;
- ✓ La méthanisation : les vinasses sont un produit issu de la production d'alcool à partir de betterave sucrière. En les transformant en biogaz grâce à des méthaniseurs, le Groupe réduit sa consommation en énergie fossile et ses émissions de CO₂. C'est ainsi que sur le site de Dobrovice (République tchèque), l'unité de méthanisation permet de couvrir une part importante des besoins en énergie de la distillerie durant la campagne ;
- ✓ Le compostage : installation de stations de compostage sur tous les sites de Tereos Sucre et Energie Brésil, permettant de réduire de 32% le volume total de résidus.

Optimiser les emballages

La réduction des emballages est un enjeu partagé par le Groupe, les consommateurs et les collectivités locales. La majorité de l'offre du Groupe étant destinée au marché B2B, la problématique des emballages est moins significative que pour les produits grand public. De même, les produits de Tereos étant généralement utilisés en tant qu'ingrédients par ses clients et consommateurs, le Groupe a une influence limitée sur la fin de vie de ses produits.

Pour ses produits destinés à la consommation grand public, Tereos poursuit ses efforts en travaillant sur l'écoconception et optimisant ses emballages : par exemple, en 2019, l'emballage des bâchettes de sucre en poudre a fait l'objet d'un projet d'optimisation, en partenariat avec un fournisseur de papier. Grâce à cette innovation, un nouveau format d'emballage des bâchettes de sucre en poudre a permis une réduction de papier de 8% à volume de sucre égal. Ce changement de format s'est traduit par une optimisation de la chaîne logistique avec moins de palettes pour une même quantité de produits. En un an, la réduction du nombre de palettes produites et transportées représente l'équivalent de 31 camions complets en moins.

D'autre part, le Groupe agit également sur la logistique de ses produits vendus à d'autres industriels. En 2014, le Groupe s'est associé à PGS (Palettes Gestion Services) pour l'écoconception d'une palette en bois Eco-PGS, pour mieux répondre aux besoins d'utilisation de Tereos : allègement en matière, économie d'énergie, services de collecte optimisée et d'entretien.

L'économie de bois générée à la conception, associée à la collecte et à la réutilisation des palettes, représente un gain annuel de matière première bois équivalent à 7 500 arbres pour les seuls volumes utilisés par Tereos. Enfin, pour 100 palettes livrées à TEREOS, PGS est dans une démarche de plantation d'arbres pour chaque lot de palettes collectées. Ainsi, depuis le début de ce partenariat, ce sont près de 90 000 arbres qui ont été replantés, soit plus de 70 hectares et 44 000 tonnes de CO2 compensées.

RESULTATS

- ✓ En 2019/20 27% des sites du Groupe sont certifiés ISO 14001 (système de gestion environnementale) (28% en 2018/19)
- ✓ La part des matières premières valorisées représente 99% en 2019/20 au sein du Groupe (hors Tereos Nutrition Animale) (99% en 2018/19)
- ✓ Consommation et destination de l'eau : le taux de restitution est de 90% en 2019/20 au sein du Groupe (hors Tereos Mozambique) (88% en 2018/19)

Espagne : préserver la ressource eau avec l'osmose inverse

Sur le site de l'amidonnerie de maïs Tereos Starch & Sweeteners de Saragosse, une usine d'osmose inverse permet de fournir de l'eau de haute qualité, essentielle au processus industriel. Cette technologie de purification d'eau sert notamment à débarrasser l'eau issue de forage de ses ions (sels), de petites particules et de potentiels microbes. Grâce à ce système, les échangeurs d'ions pour la déminéralisation du glucose durent 40% plus longtemps et le site de Saragosse a ainsi diminué de façon remarquable sa consommation d'eau en milieu naturel. Les économies annuelles constatées grâce à l'utilisation de l'osmose inverse se montent à plus de 135 000 m³ d'eau.

Brésil : réalisation d'un projet de méthanisation lagunaire

Le site Tereos Starch & Sweeteners de Palmital (Brésil) valorise ses effluents en biogaz grâce à la méthanisation. Ce procédé naturel de dégradation de la matière organique permet de valoriser les effluents de l'amidonnerie issus de la transformation du maïs et du manioc, en produisant de l'énergie naturelle et non polluante. Cette installation est constituée de deux lagunes de méthanisation de 5 600 m² chacune. Une telle surface permet au procédé de dégradation de se faire naturellement, sans réaction chimique.

Avant ce projet, la station pouvait traiter environ 10 tonnes de charge organique par jour. Avec l'augmentation des capacités de production de l'usine, la charge organique entrante pourrait atteindre 50 à 60 tonnes/jour. Le méthaniseur devrait permettre un rendement de 80 à 90% sur la matière organique. Cette charge organique sera ensuite récupérée sous forme de biogaz et valorisée sur le site pour alimenter les chaudières, permettant ainsi des économies d'énergie.

5.3 TRANSITION ENERGETIQUE & CLIMAT

CONTEXTE

La transition énergétique vise à remplacer les combustibles fossiles et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d’approvisionnement en énergie, à l’épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l’environnement. Par ailleurs, l’augmentation régulière des coûts de l’énergie fait de l’efficacité énergétique du Groupe une condition indispensable de sa compétitivité à long terme.

Pour répondre à cet impératif de transition, Tereos investit dans la modernisation de ses équipements industriels et capitalise sur les énergies renouvelables pour réduire sa consommation énergétique et lutter contre le réchauffement climatique.

ENGAGEMENTS

- ✓ Réduire la consommation énergétique nécessaire à la transformation des produits agricoles
- ✓ Valoriser les résidus non alimentaires en énergie renouvelable

POLITIQUES ET PLANS D’ACTION

La gestion et la consommation d’énergie est au cœur des enjeux environnementaux du Groupe. Tereos a lancé en 2018 un programme pour accélérer son action dans ce domaine. Chaque entité du Groupe est chargée de mettre en place les plans d’action en lien avec ses activités et ses objectifs clés ainsi qu’un reporting environnemental.

Tereos travaille autour de trois axes clés pour maîtriser sa consommation énergétique et réduire son empreinte carbone :

- ✓ La production d’énergies renouvelables ;
- ✓ La réduction de la consommation d’énergie sur toute la chaîne de valeur ;
- ✓ L’optimisation des rendements de production, des flux logistiques et la diminution des pertes.

La production d’énergies renouvelables

Tereos valorise l’intégralité de ses matières premières agricoles et en utilise les résidus afin de les transformer en énergies vertes telles que le bioéthanol ou la bagasse, réduisant ainsi la consommation d’énergie nécessaire à la transformation des matières premières.

Au Brésil, au Mozambique et à La Réunion le procédé de transformation de la canne à sucre permet de produire de l’énergie grâce à la bagasse, le résidu fibreux de la canne. Par le principe de la cogénération, elle est brûlée dans des chaudières à haut rendement et alimente les sites industriels en électricité, permettant ainsi d’atteindre l’autosuffisance énergétique. L’excédent d’énergie renouvelable est injecté dans le réseau public. Par exemple, à la Réunion, 10% de la consommation électrique annuelle de l’île est produite à partir de bagasse, en provenance des

deux sucreries locales de Tereos. Au Brésil, l'électricité ainsi produite correspond à la consommation annuelle d'une ville de 1,3 million d'habitants.

Soucieux de sans cesse trouver de nouveaux débouchés à ses produits et d'ainsi mieux les valoriser, le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans le développement du bioéthanol au Brésil et en Europe. Le bioéthanol est un biocarburant produit à partir de la fermentation ou de la distillation de matières premières agricoles (blé, maïs, betterave, canne à sucre) et des résidus (mélasse et amidon résiduel par exemple) issus de la transformation des plantes en alimentation.

Produit en parallèle à la production alimentaire (sucre et amidon), le bioéthanol est une énergie renouvelable locale qui soutient la production agricole dans les territoires, en renforçant le revenu agricole grâce à la diversification des débouchés. Utilisé à la place de l'énergie fossile, importée et responsable des émissions de gaz à effet de serre (dans l'E10, E85 et ED95), le bioéthanol est une énergie renouvelable qui permet de réduire les émissions de CO₂ du puits à la roue (prise en compte des émissions sur tout le cycle de vie) de 71% en moyenne au niveau européen⁶. Quant au ED95, il permet de réduire les émissions de CO₂ jusqu'à 86% du puits à la route comparé au diesel en zone urbaine (selon une étude ADEME de décembre 2018).

Réduction des consommations d'énergie sur toute la chaîne de valeur

Economiser et préserver les ressources énergétiques est un levier majeur de la contribution de Tereos à la lutte contre le changement climatique. Pour optimiser et fiabiliser ses équipements de production le Groupe a mis en place plusieurs actions. A titre illustratif :

- ✓ Sucreries : finalisation du programme de remplacement des chaudières à charbon par des chaudières au gaz, investissement dans les nouvelles technologies de moteurs et de variateurs de vitesse afin d'optimiser les consommations d'électricité.
- ✓ Amidonnerie : mise en place d'une démarche de récupération et de valorisation des chaleurs fatales dans les usines.
- ✓ Unités de déshydratation : pour les unités de séchage de la luzerne et de la pulpe de betterave déshydratée, destinées à l'alimentation animale, le Groupe étudie les possibilités d'utilisation de la biomasse et l'optimisation du process de transfert de chaleur.
- ✓ Comme indiqué précédemment, le recours aux énergies renouvelables ou alternatives occupe une place importante dans le sourcing énergétique de Tereos dont le mix énergétique est constitué à 50% d'énergies renouvelables. Le Groupe continue par ailleurs à développer chaque année de nouveaux projets dans ce domaine. A titre d'exemple, sur le site industriel de Lillebonne, Tereos a noué un partenariat avec le Syndicat de l'Elimination et de la Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire pour s'approvisionner en vapeur produite par l'incinérateur d'ordures ménagères situé à 3 km de l'usine. Véritable projet d'économie circulaire au niveau local, la vapeur livrée depuis l'incinérateur se substitue à plus de 65% à l'énergie produite par la chaudière de l'usine, qui fonctionne principalement au gaz naturel. Ce partenariat permet ainsi au site de diminuer significativement ses consommations en énergie fossile.

L'optimisation des rendements de production, des flux logistiques et la diminution des pertes

Pour réduire son empreinte carbone, l'optimisation des flux logistiques fait aussi partie des priorités de Tereos. En France, les usines sont situées au cœur des bassins de production des produits agricoles. Les rayons d'approvisionnement des usines sont limités à 35 kilomètres,

⁶ Etude ePURE (European Renewable Ethanol Association), 2017

particulièrement pour les activités de transformation de betterave et de pommes de terre ce qui réduit les flux de transport.

La modernisation continue des sucreries, notamment la conversion au gaz, permet également une réduction significative des émissions de CO2 liées au transport. A Attin, la mise en service en 2019 d'une unité innovante de production de lait de chaux sur site – une première en sucrerie de betteraves –, permet d'obtenir une qualité de chaux supérieure tout en réduisant les transports routiers et les émissions de CO2.

Tereos s'emploie également à limiter le nombre de camions sur les routes afin de réduire ses émissions de CO2 et sa consommation de carburant. Des actions sur les techniques de chargement, l'augmentation de la richesse en sucre des matières premières ou la maîtrise de la tare terre (terre et feuilles collées aux betteraves) contribuent à l'optimisation des quantités transportées par camion. Des portes arrière grillagées équipent également plus de 35% du parc routier. Plus légères, elles permettent d'optimiser encore le tonnage de betteraves transporté par camion. Depuis 2010, le tonnage net (betterave) transporté par camion est passé de 20 tonnes à 28 tonnes.

Lancée en 2019 en France, l'application *Logismart* vise à l'optimisation du flux de camions approvisionnant les usines en betteraves pendant la campagne (26000 silos à collecter). Grâce à l'exploitation des données en temps réel et à la transmission des meilleurs trajets aux camions, cette initiative permet d'optimiser les mouvements ; l'objectif est également d'améliorer de 5% la productivité des transports de betteraves.

Le Groupe privilégie également les modes de transport durables pour ses flux de marchandises. La création récente d'une plateforme de conditionnement et de logistique sur le site d'Escaudœuvres près de Cambrai a renforcé la capacité de Tereos à l'exportation tout en limitant son empreinte carbone. D'une capacité logistique de 500 000 tonnes de sucre par an, le site permet de charger rapidement des conteneurs qui seront acheminés par voie fluviale et maritime.

Enfin, au Brésil, Tereos a signé en 2018 un accord de partenariat avec VLI, une société de logistique qui intègre chemins de fer, terminaux intermodaux et ports. Cet accord prévoit le transport par voie ferrée d'un million de tonnes de sucre par an jusqu'au terminal export de VLI. La première expédition via la logistique VLI a eu lieu en juin 2019. La mise en service des deux entrepôts de sucre aux terminaux de Guará et Tiplam, dans le port de Santos (État de São Paulo), est prévue pour le début de la campagne 2020. L'utilisation du rail par rapport à la route représente 220 000 tonnes de CO2 évitées par an.

RESULTATS

En 2019/20, Tereos a poursuivi ses efforts en matière de transition énergétique, via une politique d'investissements et d'optimisation de ses consommations d'énergie.

- ✓ En 2019/20, les énergies renouvelables (biomasse, biogaz) représentent 50% du mix énergétique du Groupe (48% en 2018/19).
- ✓ Les émissions de CO2 (directes et indirectes) ont représenté 2 791 964 tonnes eq/CO2 en 2019/20 (2 693 373 tonnes eq/CO2 en 2018/19). Cette augmentation de 3,7% est proportionnellement moins importante que l'augmentation de la production de 10,6%.

- ✓ 7,4% d'augmentation de la consommation énergétique par rapport à 2018/19, inférieure à l'augmentation du volume de production (en hausse de 10,6%), du fait de l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'outil industriel.

En 2020, Tereos Sucre France a obtenu pour 2019 la note A- par l'organisation CDP (anciennement *Carbon Disclosure Project*). Organisation internationale à but non lucratif créée en 2002, elle recueille, grâce à un système d'évaluation basé sur un questionnaire complet, des informations mesurant les émissions de gaz à effet de serre des entreprises participant au programme. Sur cette base, le CDP évalue l'impact environnemental de chaque acteur, ainsi que les actions et programmes qu'ils mettent en œuvre, et leur attribue une note allant de A à D-. Pour 2019, Tereos Sucre France passe de la note C à A- sur le volet « *Changement climatique* », le plaçant ainsi dans les 18% des entreprises les plus performantes en la matière dans son secteur. A titre de comparaison, la note moyenne attribuée aux entreprises par le CDP est de "C". C'est aussi la note moyenne attribuée aux entreprises du secteur agro-alimentaire.

Europe : poursuite du déploiement de la certification ISO 50001

Le Groupe a continué en 2019/20 le déploiement de la certification ISO 50001, une démarche engagée depuis plusieurs années et qui vise l'amélioration de la performance énergétique. Tereos encourage sur ses sites européens le déploiement de la certification ISO 50001, pour réduire son impact sur le climat, préserver les ressources et améliorer ses résultats grâce à une gestion efficace de l'énergie.

Tereos Sucre France a initié cette démarche d'amélioration continue de la gestion de la consommation d'énergie de ses distilleries et sucreries : les sites d'Escaudœuvres, Lillers, Connantre, Bucy, Artenay et Attin ont ainsi obtenu la certification.

Tereos Starch & Sweeteners Europe a également déployé la certification ISO 50001. Cinq de ses six sites de production sont certifiés : Marckolsheim, Nesle, Lillebonne, ainsi que Saragosse (Espagne) et Aalst (Belgique).

Enfin, en République tchèque, Tereos TTD a achevé en début d'année le processus de certification de l'ensemble de ses sites dans le pays. Ce sont au total six sites qui ont obtenu la certification en 2020. Les équipes ont implémenté un système de gestion de l'énergie répondant à deux objectifs : poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des sites et sensibiliser les collaborateurs à ces enjeux.

Groupe : 39% des sites Tereos sont certifiés ISO 50001 en 2019/20 (23% en 2018/19)

RenovaBio, le programme brésilien pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le gouvernement fédéral brésilien s'est engagé lors des accords de Paris à réduire de 43% ses émissions de CO2 en 2030. Le Programme RenovaBio est la traduction officielle de cet engagement, calibré pour stimuler l'essor industriel de l'éthanol brésilien. Entré en application en 2020 pour une durée de 10 ans, le programme cible un doublement de la production d'éthanol d'ici à 2030. Cet objectif représente une opportunité majeure pour Tereos, qui avec une production annuelle de 650 000 m3 d'éthanol, est un des acteurs majeurs de la filière brésilienne.

Une fois certifiées, les usines de Tereos au Brésil peuvent émettre des crédits de décarbonisation, auprès des distributeurs de biocarburants, en fonction des volumes de combustibles fossiles vendus au cours de l'année précédente.

Au début 2020, la totalité des usines de Tereos a été certifiée RenovaBio.

Le carburant vert ED95 pour la décarbonation des transports routiers

Pour la seconde année consécutive, Tereos et le constructeur de poids lourds Scania ont fait découvrir à plusieurs transporteurs de betteraves la technologie ED95 sur le site d'Escaudœuvres. Un camion roulant exclusivement à l'ED95 a ainsi été utilisé pour transporter des betteraves depuis les champs vers l'usine. Produit notamment à partir de résidus issus de la transformation de la betterave en sucre, l'ED95 ne contient aucun carburant fossile et permet de remplacer le diesel dans les poids lourds, autocars et autobus adaptés à l'ED95.

A l'instar des autres biocarburants, l'ED95 promeut un modèle d'économie circulaire et de circuit court à l'échelle nationale. Cette nouvelle boucle locale de production d'énergie représente un potentiel de croissance socio-économique notamment dans les zones rurales, tout en contribuant à la réduction de la dépendance énergétique de la France et des émissions de gaz à effet de serre en croissance dans le secteur du transport.

5.4 QUALITE, TRACABILITE & SECURITE ALIMENTAIRE

CONTEXTE

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'origine des aliments qu'ils consomment. Pour satisfaire ces exigences, Tereos s'appuie sur des relations de proximité avec l'amont agricole et met en place une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité alimentaire sur l'ensemble de ses sites.

La qualité et la sécurité alimentaire font partie des priorités du Groupe qui a placé ces enjeux parmi les cinq axes prioritaires du plan de transformation global « *Ambitions 2022* ». Il s'agit de renforcer la responsabilisation de l'ensemble des collaborateurs à la prévention des risques liés à la sécurité des produits.

ENGAGEMENTS

- ✓ Certifier les pratiques de management de qualité et de la sécurité alimentaire.
- ✓ Objectif 2020 : 100% des sites industriels certifiés ISO/FSSC 22000 ou ISO 9001

POLITIQUES

Une feuille de route structurant la politique Groupe a été définie et est déployée sur l'ensemble des sites. Elle vise à adopter et partager les mêmes standards de qualité et sécurité alimentaire au sein du Groupe. Relayée par l'ensemble des équipes Qualité au niveau des Business Units et des sites industriels, elle s'articule autour de trois axes principaux :

Une Charte Qualité

Un document fondateur signé par le Président du Directoire, qui édicte trois principes de qualité communs à tout le Groupe :

1. Garantir la qualité et sécurité des produits,
2. Renforcer la culture qualité et sécurité des produits,
3. Assurer la satisfaction client et l'amélioration continue.

Les huit Priorités Qualité Groupe

Appliquer les huit Règles d'or Qualité ; mettre à jour les procédures et instructions et s'assurer de leur application ; garantir la conformité réglementaire des produits et le respect des spécifications ; traiter et communiquer les réclamations et incidents produits ; définir les rôles et responsabilités des collaborateurs en lien avec la qualité et la sécurité des produits ; déployer des formations qualité et sécurité des produits ; développer l'animation des enjeux qualité et sécurité des produits (indicateurs, rituels, audits) ; gérer les activités des intervenants externes ayant un impact sur les produits.

Les huit Règles d'or Qualité Groupe

Ces règles rappellent aux collaborateurs les initiatives et gestes essentiels à adopter pour garantir la qualité et la sécurité des produits tels que porter une tenue propre et adaptée à l'environnement de travail, respecter les règles propres à la zone de travail, appliquer les instructions de travail,

protéger les produits des sources de contamination, garder sa zone de travail propre et rangée, prévenir les risques de nuisibles, respecter les règles liées aux allergènes, identifier et signaler à la hiérarchie toute anomalie.

PLANS D'ACTION

La sécurité alimentaire et la qualité des produits sont fondamentales pour Tereos, qui travaille au quotidien pour apporter à ses clients et aux consommateurs les meilleures garanties produits. Les sites industriels du Groupe ont déployé des systèmes de gestion qui se basent sur des standards et référentiels internationaux (ISO 9001, FSSC 22000, BRC/IFS...) et qui sont régulièrement audités par des organismes de certification tiers.

En support des équipes qualité déployées dans toutes les unités du Groupe, Tereos a créé un département qualité Groupe en 2019 qui est en charge de définir la feuille de route qualité et la déployer ainsi que d'animer les réseaux qualité autour des sujets transverses.

Management de la qualité et de la sécurité alimentaire

Des politiques qualité et sécurité alimentaire sont mises en œuvre dans l'ensemble des filiales dans une logique d'amélioration continue. Objectif : maîtriser les risques de contamination tout au long du processus de production, mettre en place des actions préventives et correctives, vérifier le respect des normes de contrôle et des systèmes d'alertes.

Tereos Starch & Sweeteners Europe a par exemple déployé une démarche achats de maïs garanti sans OGM et ce pour l'ensemble de ses sites de production. Cette exigence est intégrée dans l'ensemble des contrats fournisseurs.

Des procédures ont été élaborées et mises en œuvre à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement pour assurer la traçabilité des produits agricoles. Ces procédures sont auditées par un tiers indépendant.

A titre d'exemple, Tereos Sucre France a déployé un système de management de la qualité et sécurité alimentaire certifié sur l'ensemble de ses sites industriels, basé sur l'analyse des risques de ses activités. Une attention particulière est mise sur les principaux enjeux, parmi lesquels :

- ✓ Accroître la sécurité alimentaire des produits finis en s'assurant du respect des bonnes pratiques identifiées par le HACCP, *Food Defense* et *Food Fraud* sur tous les processus de production du sucre et de pulpes.
- ✓ Garantir la qualité et conformité des produits par l'analyse d'échantillon selon divers critères (physico-chimiques et microbiologiques) et selon le plan de contrôle défini.
- ✓ Chargements et livraisons : améliorer la performance opérationnelle des activités depuis la mise à disposition des produits au chargement jusqu'à la livraison chez les clients afin d'atteindre un taux de service de 95% minimum.

RESULTATS

- ✓ 64% des sites du Groupe ont déployé une démarche ISO 22000 (système de gestion de la sécurité alimentaire) (67% en 2018/19)
- ✓ 61% de sites du Groupe sont certifiés ISO 9001 (système de gestion de la qualité) (63% en 2018/19).

Etudes de satisfaction client

Les équipes marketing du Groupe ont mené en 2019 une étude auprès des clients de Tereos Sucre France et Tereos Starch & Sweeteners Europe afin de connaître leur taux de satisfaction et d'établir des points d'amélioration. Leurs témoignages ont permis de mieux comprendre la perception des clients et de faire remonter à la fois les points positifs et les leviers d'amélioration possibles. Plus de 600 interlocuteurs ont été sondés, dans neuf langues différentes. Le taux de satisfaction des clients s'est élevé à 84%.

Au Brésil, les équipes marketing de Tereos Sucre & Energie Brésil sondent leurs clients afin de perfectionner la qualité de leurs services, dans une logique d'amélioration continue. En 2019, l'étude a été menée auprès de plus de 250 clients pour la production et la distribution de sucre, ainsi que de l'éthanol. Ces enquêtes ont conduit à la création d'une équipe 'service clients' et au développement de l'initiative '*Tailor made*'. Il s'agit d'une plateforme numérique permettant d'évaluer les relations commerciales, la logistique, l'emballage, la conformité, la qualité des produits et les finances.

5.5 SANTE & SECURITE DES COLLABORATEURS

CONTEXTE

La sécurité et la protection de la santé des salariés, des intérimaires, des sous-traitants est la première priorité du Groupe. L'objectif est de développer une véritable culture sécurité pour responsabiliser l'ensemble des collaborateurs à la prévention des risques et au respect des règles et comportement à adopter.

ENGAGEMENTS

- ✓ Développer des programmes de sensibilisation à la sécurité
- ✓ Objectifs 2021 :
 - Taux de fréquence (OFR - *Overall Frequency Rate*) : inférieur à 4,0
 - Taux de fréquence avec arrêt (LWC FR - *Lost Workday Case Frequency Rate*) : inférieur à 2,0.

POLITIQUES

Encadrement, collaborateurs et sous-traitants sont impliqués dans une démarche d'amélioration continue de la santé-sécurité. Une feuille de route structurant la politique Groupe a été déployée sur l'ensemble des sites. Elle vise à adopter et partager les mêmes standards de sécurité sur tous les sites. Relayée par l'ensemble des équipes Hygiène Sécurité Environnement au niveau des entités du Groupe et des sites industriels, elle s'articule autour de quatre axes principaux :

Une Charte Santé-Sécurité

Un document fondateur signé par le Président du Directoire, qui édicte trois principes de sécurité communs à tout le Groupe :

1. Identifier et prévenir les risques,
2. Clarifier les organisations et procédures,
3. Renforcer la culture santé et sécurité.

Les huit Priorités Groupe

Adhérer au port des Equipements de Protection Individuelle (EPI), déployer les huit règles d'or sécurité, mettre en place le permis de travail et les procédures LOTO (Lock Out Tag Out), définir les rôles et responsabilités en matière de sécurité pour tous les managers, mettre en place le « 5 S » (principes d'amélioration de l'environnement de travail), remonter et agir sur les presque-accidents, gérer les intervenants extérieurs, former le personnel aux comportements et au leadership en matière de sécurité. Pour piloter ces priorités, Tereos a identifié les leviers suivants : développer la gouvernance sécurité des sites, mettre en place l'amélioration continue, effectuer des audits et développer des dialogues sécurité au quotidien.

Les huit Règles d'or de la Sécurité

Ces règles rappellent aux collaborateurs les initiatives et gestes essentiels à adopter pour éviter les accidents graves tels que le respect des pictogrammes, se déplacer prudemment, le respect du code de la route, l'interdiction de travailler sous l'influence de drogues ou d'alcool, la sécurisation des opérations de manutention, les protections antichute pour le travail en hauteur, les vérifications de sécurité pour le travail en milieu confiné, l'interdiction d'interférer avec un équipement en fonction.

Une « journée sécurité » annuelle

Cette journée de sensibilisation est consacrée à insuffler une culture de la santé sécurité en interne. La troisième édition de cette journée de sensibilisation se déroulera en septembre 2020 autour du thème principal : « *La sécurité, ça commence par moi* ». Au programme de ce rendez-vous : une vidéo institutionnelle, le déplacement du top management au sein des différents sites et l'organisation d'ateliers pédagogiques et d'événements dédiés autour de la sécurité.

PLANS D'ACTION

Tous les sites du Groupe ont mesuré leur niveau de maturité en matière de sécurité à l'aide d'une grille d'auto-évaluation, basée sur la feuille de route sécurité. En fonction des résultats obtenus, les sites ont identifié les actions d'amélioration requises pour progresser.

Ci-après des exemples d'actions menées :

- ✓ Des formations au leadership sécurité pour l'ensemble de la ligne managériale, des directeurs d'usine aux chefs d'équipe. Cette formation d'une durée de deux jours a été déployée avec un partenaire externe. 459 managers ont été formés à date. Le dispositif se poursuivra au cours du prochain exercice.
- ✓ La mise en place d'audits croisés sécurité entre unités du Groupe pour favoriser les échanges de bonnes pratiques entre pairs. 10 audits croisés ont été mis en place au cours de l'exercice.
- ✓ La mise en place d'un reporting sécurité mensuel mettant en avant les principaux indicateurs et les actions réalisées.

RESULTATS

- ✓ Taux de fréquence global des accidents de travail avec et sans arrêt (2019/20) : 7,1 (7,2 en 2018/19)
- ✓ Taux de gravité (2019/20) : 0,07 (0,09 en 2018/19)

Exemples d'initiatives sécurité au sein de Tereos

- En France, un effort particulier a été fait auprès des entreprises sous-traitantes de Tereos afin de converger rapidement vers les standards du Groupe en matière de sécurité. Un « *Contractors' Safety Day* » a été organisé par les équipes Santé & Sécurité, Achats et Industrielles le 15 janvier 2020 sur le Campus Europe, et a réuni plus de 180 représentants d'entreprises extérieures.

- En Indonésie, Tereos Starch & Sweeteners Indonésie (TSSI) a été récompensée en 2019 pour sa performance sécurité en obtenant la certification ISO 45001 (système de gestion de la santé et de la sécurité au travail). Cette certification et son processus d'obtention ont permis de sensibiliser davantage l'ensemble des collaborateurs à la sécurité, tout en augmentant et en maintenant la confiance des clients.

- En France, afin de réduire les risques et de prévenir les accidents potentiels, le site Tereos Sucre France de Lillers a réalisé une vidéo à l'intention de ses prestataires de transport et, plus largement, de l'ensemble des acteurs concernés par les activités de chargement aux abords et à l'intérieur du site. Cette vidéo répertorie de manière précise les bonnes pratiques de sécurité lors des opérations de chargement et de déchargement, mais aussi lors de la circulation des camions dans l'usine et son environnement proche. Cette initiative a par ailleurs été récompensée d'un trophée Tereos Sucre France dans la catégorie Sécurité.

- En France, au sein de Tereos Starch & Sweeteners Europe (TSSE), des campagnes mensuelles sur les Règles d'or ont été créées à partir d'affiches réalisées par les employés du site de Nesle au cours de la journée sécurité 2019. Ces campagnes sont animées au travers de dialogues sécurité, quizz et petits déjeuners.

5.6 FIDELISATION ET ENGAGEMENT DES TALENTS

CONTEXTE

Des marchés de plus en plus ouverts et interconnectés, la fin des quotas sucriers, la pression concurrentielle... sont quelques-uns des défis qui ont conduit Tereos à mettre en œuvre son plan d'excellence opérationnelle *Ambitions 2022*. Pour insuffler une dynamique collective, le Groupe modernise et standardise ses pratiques métiers, instaure de nouvelles méthodes de travail plus collaboratives et dynamise sa marque employeur.

ENGAGEMENT

- ✓ Mobiliser nos collaborateurs en développant leurs compétences et leur fierté d'appartenance à Tereos

POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

La gestion du capital humain est indispensable pour accompagner le développement et l'évolution de la coopérative qui souhaite bâtir une culture commune « *One Tereos* » en s'appuyant sur l'histoire, les valeurs et l'expertise de ses multiples talents. Tereos a mis en place une politique de gestion et de fidélisation de ses 22 300⁷ collaborateurs, qui valorise la diversité et la richesse de ses métiers. Des outils et processus permettent aux collaborateurs de développer leur employabilité et de progresser dans le Groupe.

Outils RH et mobilité

La systématisation des politiques et outils RH existants, comme la revue de performance et les comités carrières, fait partie des leviers utilisés. Ces outils déclinés à l'échelle de chaque entité du Groupe permettent un diagnostic plus fin des plans de développement individuel, de la sécurisation des plans de successions sur les postes critiques et de la gestion de la mobilité interne.

La mobilité est encouragée à travers un site carrière interne qui regroupe toutes les offres d'emplois. Tereos évolue dans un environnement qui fait appel à des compétences techniques pointues. La transformation des produits agricoles à partir de la betterave ou de la pomme de terre nécessite des cycles d'apprentissage assez longs et une expertise qu'il est important de valoriser durant quelques années lors d'une prise de poste.

Formation et développement des compétences

Le déploiement de « *formations métier* », sous différentes formes, permettant le transfert des savoir-faire (formation en salle, tutorat) en s'appuyant sur les programmes de la Tereos Academy ou en développant des actions spécifiques font aussi partie des dispositifs pour fidéliser les talents.

Enfin, le Groupe porte une attention particulière aux managers de proximité et aux directeurs d'usine, considérés comme des fonctions clés. Depuis 2018, Tereos a mis en place un « *Plant Manager Leadership Programme* », formation de trois ans destinée à l'ensemble des directeurs

⁷ Périmètre financier, incluant les participations et coentreprises

d'usine du Groupe. L'objectif de ce programme est de créer une culture commune autour du leadership et de l'excellence opérationnelle en favorisant les rencontres entre des profils issus de filières différentes. L'ensemble des directeurs d'usines du Groupe se sont ainsi réunis au Brésil en février dernier. Ils ont pu dialoguer avec les fournisseurs et partager les meilleures pratiques en matière d'excellence opérationnelle.

RESULTATS

- Plus de 4 000 collaborateurs ont bénéficié, via une plateforme informatique dédiée, d'au moins un entretien périodique d'évaluation ou d'évolution de carrière au cours de l'exercice. Le reste des collaborateurs (non-connectés) est invité à le faire à base d'une version papier.
- Etat d'avancement 2019/20 : 32 heures de formation en moyenne/collaborateur formé (37 heures en 2018/19). Plus de 15 000 collaborateurs ont été formés sur un total de 20 000 (périmètre DPEF).
- Ancienneté moyenne des collaborateurs : 9,46 années en 2019/20 au niveau Groupe (à l'exclusion du Mozambique) (8,68 années en 2018/19)

Formation des collaborateurs

Créée en 2015, la Tereos Academy a pour objectif de contribuer à la performance opérationnelle du Groupe sur le long terme. La feuille de route annuelle de cet institut interne de formation est définie chaque année par le Comité de Direction de Tereos.

Près de 6 500 collaborateurs ont déjà suivi directement une formation proposée par cette plateforme de formation. Celle-ci propose des modules à suivre, en présentiel ou en ligne, dans quatre domaines complémentaires :

- Programmes « *Je découvre Tereos* » et « *Je renforce mes compétences personnelles* » : les salariés peuvent renforcer leur adhésion aux valeurs du Groupe au travers des formations à la santé et la sécurité, la compliance, l'éthique, etc.
- Programme « *Je manage, j'inspire* » : les managers ont l'opportunité d'améliorer l'efficacité managériale au quotidien. Des modules sont par exemple disponibles autour de la conduite d'entretiens annuels.
- Programme « *Je développe mes connaissances métiers* » : l'objectif est de diffuser les bonnes pratiques, former des experts internes sur la transmission de savoir (« *occasional trainers* ») et enfin comprendre les marchés, les clients, les activités et les produits.
- L'académie de formation répond également à des besoins spécifiques avec des programmes personnalisés, comme le « *Plant Manager Leadership Programme* ».

Plus de 30 programmes sont disponibles sur cette plateforme. De plus, pour les collaborateurs non-connectés, le Groupe met en place, avec les équipes ressources humaines locales, des ateliers en format court, basés sur les formations en ligne ainsi que la « *Learning Week* », une semaine dédiée à l'apprentissage. Au total, plus de 4 700 personnes ont été formées en 2019.

Mutualisation des ressources et déploiement du travail collaboratif

Depuis 2018, Tereos regroupe sur un site unique proche de l'aéroport de Roissy, 500 collaborateurs répartis auparavant sur une dizaine de sites en France et en Belgique. Ce centre opérationnel européen d'expertise et d'innovation vise à décroiser les activités sucrières et amidonnères en développant les échanges entre les équipes et les métiers, en invitant les collaborateurs à travailler de manière plus transverse. Des journées d'intégration ont été

organisées pour favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et présenter les nouvelles formes de travail qui privilégient l'autonomie des équipes et valorisent l'initiative individuelle.

Deux centres de services partagés en Europe et au Brésil

En France, Tereos a ouvert à Lille un Centre de Services Business Europe. Ce centre, qui réunit environ 80 collaborateurs dans les métiers de la gestion administrative, s'inscrit dans la volonté de standardisation et d'homogénéisation des pratiques du Groupe. Au Brésil, un centre de Services Business a ouvert dans l'état de São Paulo, regroupant une centaine de collaborateurs. L'entité réunit plus de 150 services (juridiques, financiers, RH, IT) destinés aux équipes internes et a lancé également une plate-forme digitale ouverte aux clients. Ces deux projets répondent à la volonté du Groupe d'améliorer ses processus pour gagner en efficacité et en compétitivité.

Une campagne marque employeur déployée à l'échelle mondiale

En 2018, Tereos a lancé une campagne marque employeur répondant à deux objectifs : promouvoir la fierté d'appartenance et augmenter l'attractivité du groupe. Pour définir sa signature RH, plus de 200 parties prenantes internes et externes ont été interrogés : collaborateurs, cabinets de recrutement et candidats.

Des groupes de travail ont été mis en place dans cinq grandes régions pour définir une marque employeur unique et en synergie avec les valeurs et la culture de la coopérative. Celle-ci est organisée autour de quatre piliers : des collaborateurs passionnés, des collaborateurs engagés, un esprit d'équipe et un esprit d'ouverture.

La première campagne a mis en valeur les talents et les métiers du Groupe à travers une série de portraits incarnée par les collaborateurs. Ces ambassadeurs sont issus des différents pays et métiers du Groupe pour valoriser la pluralité des métiers et des spécificités locales. Ils ont également été formés pour devenir des porte-paroles du Groupe sur les réseaux sociaux en publiant des contenus spécifiques.

Aujourd'hui, le Groupe compte une trentaine d'ambassadeurs collaborateurs, volontaires pour représenter le Groupe.

Accord de télétravail et Compte Epargne Temps

Tereos a conclu en 2019 un accord de télétravail pour ses collaborateurs en France, leur permettant de travailler jusqu'à deux jours par semaine depuis leur domicile, réduisant ainsi leur temps de transport. Cet accord contribue à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et apporte plus de flexibilité aux équipes.

Tereos a mis en place un Compte Epargne Temps pour permettre aux collaborateurs d'épargner des jours de congés et de repos non pris. Ceux-ci peuvent ensuite être utilisés en congés rémunérés ou bien être monétisés. Enfin, des accords de participation et d'intéressement sont également en vigueur pour les collaborateurs du Groupe en France.

5.7 DIALOGUE SOCIAL

CONTEXTE

La qualité du dialogue social est l'une des conditions nécessaires de la libération du potentiel humain des collaborateurs. C'est un sujet pris en charge de manière proactive par les équipes de la Direction des Ressources Humaines de Tereos ainsi qu'au sein de chaque entité.

ENGAGEMENT

Tereos encourage le dialogue social dans toutes ses filiales afin de permettre une résolution efficace des problématiques sociales et économiques majeures dans le Groupe. Il inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants du personnel et la direction qui vise à favoriser la compréhension sur ces questions d'intérêt commun. Cette volonté s'accompagne au niveau des filiales d'une politique sociale cohérente et dynamique. Ses axes sont les rémunérations et leur évolution, la reconnaissance individuelle et la redistribution, l'égalité professionnelle, la prévoyance, la qualité de vie au travail.

POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

Depuis 2018, Tereos a nommé un Directeur des Affaires Sociales. Sa mission est de permettre la mise en œuvre d'une politique sociale transverse au sein de l'ensemble des sites de Tereos en France et d'assurer la cohérence des démarches menées par les entités.

Ses missions sont les suivantes :

- Conduire les études préparatoires aux projets et aux négociations
- Préparer et organiser les réunions avec les Instances Représentatives du Personnel centrales (Comité de Groupe, Comité d'Entreprise Européen)
- Intervenir dans la conduite des débats au sein des filiales sur des sujets relations sociales en lien avec la stratégie du Groupe
- Développer les négociations sur le périmètre France sur des sujets transverses : exemple : télétravail, prévention du stress, qualité de vie au travail
- Accompagner des projets de transformation sociale

Tereos privilégie les échanges et le dialogue au sein des établissements et des entités en France et aussi à travers le Comité de Groupe de droit français.

Comité d'Entreprise Européen

Depuis 2017, un Comité d'Entreprise Européen a été mis en place pour Tereos en Europe. Il permet d'organiser le processus de concertation et de dialogue de manière transnationale. Cette instance regroupe notamment une vingtaine de représentants du personnel en Europe dont la France (en ce compris la Réunion), l'Espagne, le Royaume Uni, la République Tchèque, la Roumanie ou la Belgique. Elle a pour objectif d'encourager l'information aux salariés et de nourrir un dialogue avec les représentants des salariés des Business Units en Europe. Elle se réunit deux fois par an autour de sujets économiques ou sociaux. C'est aussi l'opportunité pour le Président du Directoire d'échanger autour de la stratégie du Groupe et de dialoguer avec les partenaires sociaux.

Tereos privilégie la circulation de l'information par le biais du Comité de Groupe de droit français. Cette instance réunit les représentants de différents périmètres (betteraves, amidon, canne) et traite des sujets relatifs aux métiers de Tereos en France, tels que l'impact de la libéralisation du marché du sucre ou les conséquences de la réforme de la PAC.

Accords collectifs

Des accords collectifs ont été signés par Tereos dans ses filiales, portant notamment sur le télétravail, l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail, ou le stress au travail. A titre d'exemple, Tereos Participations a signé en 2019 un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et la qualité de vie au travail.

RESULTATS

- 95% des collaborateurs sont couverts par un accord collectif

6. AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

6.1 LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CONTEXTE

Avec une présence dans plus de 18 pays, Tereos est un Groupe multiculturel. Cette diversité contribue à la créativité des équipes et à un état d'esprit favorisant l'ouverture et l'inclusion, qui est l'une des valeurs fondamentales de la coopérative.

ENGAGEMENT

L'éthique et l'intégrité font partie des engagements partagés par l'ensemble des collaborateurs à travers la Charte Ethique du Groupe, qui vise par exemple à assurer un traitement égal entre hommes et femmes, à situation comparable et dans tous les domaines : recrutement, rémunération, carrière, formation, etc.

POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

Outils & politiques

La Charte Ethique prohibe toute forme de discrimination envers les salariés, en particulier fondée sur le sexe, le handicap, la situation familiale, les préférences sexuelles, l'âge, les opinions politiques, les origines raciales, sociales culturelles ou nationales. Ce document est complété par des accords collectifs portant sur les contrats de génération ou l'égalité professionnelle signés par certaines Business Units.

A l'occasion de la publication de la mise à jour de sa Charte Ethique (*cf. chapitre 3*) Tereos a mis en place, dans la cadre de la Loi Sapin 2, un système de lancement d'alerte, et la désignation d'un référent au sein de l'entreprise, afin de recueillir les alertes relatives aux violations de la Charte Ethique.

En 2019, Tereos Participations et Tereos Starch & Sweeteners Europe ont signé par exemple un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à la qualité de vie au travail. A travers cet accord Tereos s'engage à :

- Garantir une égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et à lutter contre toute discrimination (recrutement, formation professionnelle, rémunération et déroulement de carrière, évolution professionnelle)
- Favoriser une bonne articulation entre la vie personnelle et professionnelle des collaborateurs.
- Mettre en place des mesures pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

L'accord prévoit également la mise en place d'un Compte Epargne Temps, l'accès au temps partiel ou la mise en place de sessions de formations pour les aménagements de fin de carrière (préparation à la retraite des collaborateurs de plus de 61 ans).

Publication de l'Index Egalité femmes-hommes

Depuis 2019, en conformité avec la loi française du 5 septembre 2018 dite « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », Tereos publie, pour celles de ses entités concernées, l'Index Egalité, dont la méthodologie de calcul permet de refléter le traitement entre salariés femmes et hommes. Cette note globale est évaluée sur 100 points sur la base de cinq critères : l'écart de rémunération femmes-hommes (40 points), l'écart dans les augmentations annuelles (20 points), l'écart dans les promotions (15 points), les augmentations au retour de congé maternité (15 points) et la présence de femmes parmi les plus hauts salaires de l'entreprise (10 points).

Résultats de l'Index Egalité Tereos en France au 31 décembre 2019 :

- ✓ Tereos Sucre France : 82 points
- ✓ Tereos Sucre Océan Indien : 82 points
- ✓ Tereos Participations : 74 points
- ✓ Tereos Opérations : 75 points
- ✓ Tereos Starch & Sweeteners Europe (UES Amidons et produits sucrants en France) : 83 points

Lutte contre les stéréotypes

A la Réunion, la sucrerie de Bois-Rouge soutient « *Elles bougent* », une association qui lutte contre la méconnaissance et les stéréotypes associés à l'industrie et à la technologie. L'objectif est d'informer sur les métiers d'ingénieures et de techniciennes, pour aider à l'orientation des jeunes filles et susciter chez elles des vocations.

En 2019, les départements Ressources Humaines et Communication sont allés à la rencontre de plus d'une soixantaine de jeunes collégiennes pour présenter la filière et les métiers de l'industrie sucrière. Une étudiante est venue effectuer son stage à la sucrerie.

CHIFFRES CLES

- Répartition des effectifs par genre : 11% de femmes et 89% d'hommes en 2019/20 (10% de femmes et 90% d'hommes en 2018/19)
- Nombre de salariés en situation de handicap : 365 en 2019/20 (276 en 2018/19) au niveau Groupe (à l'exclusion du Royaume-Uni et de l'Irlande)

Exemples d'engagement social et de diversité au sein de Tereos

Tereos est depuis longtemps convaincu de la richesse de la diversité : plus on ressemble au monde qui nous entoure, plus on y est efficace. Le Groupe accompagne notamment des initiatives solidaires et inclusives à travers le monde :

- En Espagne, sur le site TSSE de Saragosse, les équipes accueillent régulièrement des personnes en situation de handicap. Elles assurent des missions de jardinage, de nettoyage ou de conditionnement sur le site de Tereos.

- Tereos Sucre Océan Indien travaille régulièrement avec les Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Il s'agit d'établissements médico-sociaux de travail protégé, réservés

aux personnes en situation de handicap pour leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle. Tereos a par ailleurs signé un contrat avec la Fondation Favron, qui couvre l'entretien des espaces verts à la sucrerie du Gol.

- Enfin à l'usine d'Origny-Sainte-Benoite, l'ESAT Le Colombier collabore avec Tereos depuis plusieurs dizaines d'années. L'ESAT fabrique des pains d'agent de démoulage pour la fabrication des morceaux de sucres. Ceux-ci permettent à la machine d'évacuer les portions sans qu'ils ne restent collés. Ce partenariat permet de fournir du travail aux personnes en situation de handicap, environ 3 jours par semaine, ce qui leur permet de s'intégrer au tissu social local.

6.2 LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

CONTEXTE

Apporter le meilleur des matières premières pour garantir une alimentation de qualité : tel est l'objectif porté par Tereos au niveau mondial. Par sa mission et son implication de longue date, Tereos tient un rôle majeur pour nourrir aujourd'hui comme demain la population mondiale. Fort de son expertise, le Groupe propose des solutions pour anticiper les besoins nutritionnels de demain et les nouvelles attentes des consommateurs.

ENGAGEMENT

Tereos a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2017 et contribue activement à sept des Objectifs de Développement Durable (ODD). Parmi ceux-ci, l'Objectif 2 : Faim Zéro. Cet objectif repose sur la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable : thèmes pleinement incorporés à la stratégie de développement durable du Groupe.

POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

Journée Mondiale de l'Alimentation

Depuis 2016, Tereos répond présent à la Journée Mondiale de l'Alimentation, instituée par l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Objectif affiché par l'agence internationale : la #FaimZero en 2030. Le Groupe a choisi en 2019 de mettre l'accent sur des objectifs qui correspondent à ses ambitions en tant qu'acteur majeur de l'agro-alimentaire : une alimentation sûre, saine et nutritive, illustrée par le slogan « *Eat well, live well* ». Grâce à son large portefeuille de produits, 100% d'origine végétale, Tereos peut en effet fournir aux humains une part significative de l'énergie quotidienne nécessaire à la consommation sous forme de glucides, fibres et de protéines d'origine végétale.

Initiatives de solidarité contre la précarité alimentaire

Au cours de l'année, le Groupe a mené un certain nombre d'initiatives solidaires pour lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire.

En France, Tereos a renouvelé en 2019 son soutien à l'association Boves Accueil (Somme) qui contribue chaque année au Téléthon. Les bénévoles de l'association réalisent des confitures à partir de fruits consommables mais non présentables récupérés auprès d'un supermarché local. Les ventes de cette opération « *ConfiTéléthon* » sont versées au profit de l'Association française contre les myopathies, ce qui représente plus de 20 000 euros. Après un don d'une tonne de sucre en 2018, le Groupe s'est engagé à livrer, via son site de Thumeries, quatre tonnes par an à l'association, pour lui permettre de fabriquer des confitures.

Pour la troisième année, les collaborateurs de Tereos en France qui reçoivent un colis de sucre en fin d'année, ont été invités par le Groupe à en donner tout ou partie au profit des Banques Alimentaires, afin de venir en aide aux familles monoparentales, personnes âgées ou isolées, étudiants. Les collaborateurs du Groupe ont ainsi donné près de 2,5 tonnes de sucre cette année au cours de cette opération.

Par ailleurs, en 2020, Tereos a signé une convention de don de sucre avec la Fédération Française des Banques Alimentaires pour un volume annuel de 25 tonnes, permettant de doubler le volume annuel de sucre distribué aux associations locales. Une initiative de solidarité qui s'inscrit dans le renforcement d'un partenariat pérenne et qui marque un engagement au quotidien de Tereos pour lutter contre la précarité alimentaire, au plus près des communautés locales. Ce don de sucre couvre 5% des besoins annuels en sucre des Banques Alimentaires ; un volume significatif pour soutenir les associations locales dans la préparation de repas aux familles les plus démunies ou pour la distribution de denrées alimentaires de première nécessité.

Enfin, cinq tonnes de sucre sont également remises chaque année à la Banque Alimentaire de l'île de la Réunion par Tereos Sucre Océan Indien, qui se charge de les redistribuer aux différentes associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire.

CHIFFRES CLES

A l'occasion de la dernière édition de la Journée Mondiale de l'Alimentation en 2019 :

- Initiatives locales déployées à travers le Groupe : 40
- 250 posters de sensibilisation ont été affichés sur les sites du Groupe
- 70 personnes impliquées dans l'organisation de cette journée, 18 pays participants

Exemples d'activités dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Alimentation

Le Groupe a participé en 2019 à la Journée Mondiale de l'Alimentation organisée par l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Les équipes sur l'ensemble des Business Units du Groupe se sont mobilisées pour organiser des activités et ateliers :

✓ France : collecte de denrées alimentaires non périssables au profit des Banques Alimentaires ; distribution de paniers de fruits et légumes de saison et interventions d'un maraîcher local ; organisation d'une dégustation des produits *Epi&Co* pour les collaborateurs.

✓ Indonésie : distribution aux collaborateurs de snacks sains.

✓ La Réunion : organisation d'un repas commun et d'un événement sportif pour les collaborateurs.

7. NOTE METHODOLOGIQUE

Le Groupe Tereos collecte annuellement les informations sociales, environnementales et sociétales de ses Business Units depuis 2013/2014. Ces indicateurs sont utilisés pour mesurer les progrès, analyser les axes d'amélioration et définir les plans d'action du Groupe en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Les objectifs de cette collecte d'informations, sont, en interne, d'évaluer et de comparer la performance extra-financière du Groupe et de ses Business Units et de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de durabilité du Groupe. En externe, cette collecte d'information permet aux parties prenantes du Groupe d'accéder à des informations qualitatives et quantitatives afin d'évaluer la performance du Groupe en fonction de ses engagements de durabilité.

Obligations de communication extra-financière du Groupe Tereos

La société Tereos SCA est concernée par les obligations prévues par l'article R. 225-105 du Code de Commerce et est tenue de publier annuellement une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui comprend les informations sociales, environnementales et les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable, dont la liste est donnée par l'article L. 225-102-1 :

- les conséquences sur le changement climatique de l'activité du Groupe et de l'usage des biens et services qu'il produit,
- les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- les accords collectifs conclus et leurs impacts sur la performance économique du Groupe ainsi que sur les conditions de travail des collaborateurs,
- les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités.

La DPEF présente le modèle d'affaires du Groupe, ainsi que, pour les conséquences sociales, sociétales et environnementales :

- une description des principaux enjeux
- une description des politiques appliquées par le Groupe
- les résultats de ces politiques, incluant des Indicateurs Clés de Performance.

Ces informations doivent être soumises à vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) accrédité par le COFRAC et désigné par le Président du directoire. Le rapport de l'OTI comprend un avis motivé sur la conformité de la DPEF et la sincérité des données fournies accompagné des diligences réalisées.

Organisation du reporting du Groupe Tereos

Le Groupe Tereos demande à toutes ses Business Units un reporting annuel des informations de responsabilité sociale et environnementale. Les indicateurs et le protocole de reporting ont été définis pour l'ensemble des Business Units du Groupe. Ce protocole sert de référence aux différents référents et dans toutes les Business Units pour l'élaboration du présent rapport. Il décrit les enjeux, les rôles, les indicateurs, le mécanisme et le périmètre de collecte, les principaux enjeux identifiés et le dispositif de contrôle et de maîtrise de ces enjeux. Les informations publiées dans

le présent rapport suivent les règles et définitions établies par le Groupe en vue d'en assurer l'homogénéité.

La collecte des données est organisée à trois niveaux :

- pour chaque site, un responsable de reporting est en charge collecter, contrôler et consolider les données au niveau du site. Les données consolidées sont ensuite communiquées à la Business Unit dont le site dépend.
- pour chaque Business Unit, un coordinateur de reporting est en charge de collecter, vérifier, et valider la qualité des données remontées par les responsables de reporting au niveau des sites sous sa supervision. Les données consolidées sont ensuite communiquées aux Départements RSE Groupe et Excellence Industrielle Groupe.
- au niveau du Groupe, les départements RSE et Excellence Industrielle sont en charge de la consolidation des données remontées par les Business Units.

Enfin, le Département RSE Groupe est responsable de la consolidation, l'analyse et la publication des données.

Périmètre de collecte

Les indicateurs couvrent toutes les entités du Groupe Tereos consolidées en comptabilité, en intégration globale.

Les entités sont incluses dans le périmètre quand :

- le Groupe y détient une part majoritaire ou
- le Groupe y détient le contrôle opérationnel bien que la part détenue par le Groupe soit de 50% ou moins

En conséquence, 44 sites industriels du Groupe sont inclus dans le périmètre de reporting, sur un total de 48 sites (périmètre global). Toutes les activités agricoles, industrielles, commerciales et de services sont incluses dans le périmètre de reporting. Cependant, sont exclues du périmètre les entités dont les activités commerciales sont coordonnées par Tereos Participations pour les produits dérivés de la betterave sucrière, Tereos Commodities, ainsi que les sites administratifs et tertiaires du Groupe. Les entités vendues, fermées, achetées ou créées au cours de l'année de reporting ne sont pas incluses dans le périmètre. En conséquence, 20 000 collaborateurs sont inclus dans le périmètre de reporting, sur un total de 22 300 (périmètre global), soit un taux de couverture de plus de 89%.

Les indicateurs des filiales consolidées sont présentés sans application d'une quote-part ou d'une intégration proportionnelle. Les données des entités sont entièrement reportées même si la part détenue par le Groupe est inférieure à 100%.

Période couverte

Sauf indication spécifique par indicateur, sont intégrées au reporting toutes les Business Units du Groupe Tereos. Les données présentées dans ce rapport sont consolidées sur l'année fiscale du Groupe, qui court du 01/04/2019 au 31/03/2020, sauf pour les indicateurs « *Nombre de collaborateurs et répartition par genre* », « *Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé* » et « *Part des collaborateurs en situation de handicap* », qui sont eux calculés sur l'année calendaire 2019.

Limites de la collecte et fiabilité

Le protocole de reporting a été progressivement structuré et déployé depuis 2014 dans les Business Units du Groupe et certaines définitions sont en cours d'homogénéisation. Les indicateurs consolidés retenus restent néanmoins cohérents et significatifs.

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux peuvent présenter des limites. Il peut par exemple exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différentes d'un pays à l'autre, en fonction des législations locales. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement au sein du Groupe Tereos. Enfin, les modalités de collecte et de saisie des informations, des changements de définition peuvent affecter la comparabilité des indicateurs.

Précisions méthodologiques dans le cadre des données sociales

Les indicateurs relatifs au nombre total de collaborateurs et au nombre de personnes handicapées (pour les pays où l'information est disponible) sont calculés sur l'année calendaire 2019, et non sur la base de l'année fiscale 2019/20.

L'indicateur relatif à l'ancienneté des collaborateurs ne concerne que les collaborateurs ayant un contrat permanent.

L'indicateur relatif à la formation concerne tous les collaborateurs, quel que soit leur type de contrat.

Par ailleurs, des précisions ont été apportées au protocole de reporting concernant l'indicateur relatif à la formation. Il a été précisé de manière à établir le rapport entre le nombre moyen d'heures de formation par rapport au nombre de collaborateurs formés (à la place du nombre total de collaborateurs).

Exclusions

À la suite des consultations menées par le Groupe Tereos pour son analyse de matérialité, certaines informations demandées dans le cadre de la DPEF ont été jugées peu significatives. Ainsi, ne sont pas publiées les informations suivantes : « *Respect du bien-être animal et alimentation responsable, équitable et durable* ».

D'autre part, l'enjeu « *Bien-être animal* » n'a pas non plus été inclus dans les consultations menées auprès des parties prenantes. L'activité du Groupe étant exclusivement basée sur la production et la transformation de matières premières végétales, la pertinence de cet enjeu n'est pas démontrée et ne nécessite pas de traitement particulier par le Groupe.

Définitions des Indicateurs Clés de Performance et précisions de périmètre

- **Tonnages de produits agricoles traités**

Définition : cet indicateur est la somme des tonnages de produits agricoles transformés par le Groupe, à savoir : betterave sucrière, canne à sucre, blé, maïs, manioc, pommes de terre, luzerne. Les volumes considérés sont exprimés avant lavage (« *dirty* »). Les matières premières issues de betteraves utilisées en déshydratation ne sont pas comptabilisées puisque considérées comme des co-produits, issus de volumes déjà comptés.

Périmètre : pas d'exclusions

- **Part de produits agricoles certifiés/ évalués durables**

Définition : cet indicateur donne le pourcentage des produits agricoles transformés par le Groupe, de source évaluée ou certifiée durable. Un produit agricole considéré durable repose sur une agriculture économiquement viable, écologiquement saine, socialement juste et humaine. L'approche de Tereos repose sur les standards d'évaluation/ certification Bonsucro, Sustainable Agriculture Initiative (SAI), 2BSVS Standard 1 (pour le site de Lillebonne uniquement) et Agriculture Biologique.

Périmètre : à l'exclusion des produits agricoles achetés à des tiers et non transformés par Tereos.

- **Part des sites certifiés ISO 14001**

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de sites industriels retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 14001 (système de management environnemental) en vigueur lors de l'année fiscale.

Périmètre : pas d'exclusions

- **Part des matières premières agricoles valorisées**

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de matières premières agricoles valorisées par rapport au total de matières premières agricoles traitées. La valorisation inclut l'ensemble des produits alimentaires ou non, l'énergie produite par cogénération, le gaz produit par méthanisation, l'eau de fertirrigation, les fertilisants.

Périmètre : à l'exclusion de Tereos Nutrition Animale (TNA).

- **Consommation et destination de l'eau**

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de restitution de l'eau, y compris par le biais de la fertirrigation, par rapport au volume total d'eau prélevé par utilisation du réseau public d'adduction, pompage en rivière ou en nappe phréatique.

Périmètre : à l'exclusion du Mozambique ; de l'eau de pluie capturée et stockée

- **Part des énergies renouvelables**

Définition : cet indicateur donne le pourcentage d'énergie renouvelable consommée par les sites industriels retenus dans le périmètre, par rapport au volume total d'énergie consommée pour la transformation des produits agricoles sus-cités. Sont considérées comme énergies renouvelables : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique, la biomasse, la bagasse, l'énergie géothermale, l'électricité et la vapeur produites à partir d'énergies renouvelables.

Périmètre : pas d'exclusions

- **Emissions de CO2**

Définition : cet indicateur est la somme des émissions de CO2 liées à la consommation d'énergies fossiles (le charbon, le coke, l'antracite, le lignite, le fioul lourd, le gaz naturel, le pétrole) et à la production de vapeur et d'électricité, produite à partir d'énergies fossiles. Les facteurs d'émission retenus pour les différents pays où le Groupe opère sont ceux publiés par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), alignés sur la méthode de calcul employée dans le GHG Protocol.

Périmètre : à l'exclusion des véhicules de société ; des émissions de HFC, PFC et CH4 ; des émissions de gaz à effets de serre provenant de la combustion de biomasse et ceux non inclus dans le Protocole de Kyoto.

- **Part des sites certifiés ISO 50001**

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de sites industriels retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 50001 (amélioration de la performance énergétique) en vigueur lors de l'année fiscale.

Périmètre : pas d'exclusions

- **Part des sites certifiés ISO 22 000 ou FSSC 22 000**

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de sites industriels retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 22000 ou son équivalent FSSC 22000 (système de management de la sécurité des aliments) en vigueur lors de l'année fiscale.

Périmètre : pas d'exclusions

- **Part des sites certifiés ISO 9001**

Définition : cet indicateur donne le pourcentage de sites industriels retenus dans le périmètre de consolidation qui détiennent une certification ISO 9001 (système de management de la qualité) en vigueur lors de l'année fiscale.

Périmètre : pas d'exclusions

- **Taux de fréquence global**

Définition : cet indicateur donne sur l'année fiscale le nombre d'accidents déclarés avec et sans arrêt, rapportés au nombre d'heures de travail effectuées sur la période considérée, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nb de cas enregistrés}}{\text{Nb d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$$

(LWC + RWC + MTC)

Le taux de fréquence global inclue toutes les catégories de collaborateurs de Tereos (CDI, CDD, intérimaires, sous-traitants) ainsi que les contractants intervenant sur un site Tereos. Les accidents mortels sont inclus. Le calcul des heures travaillées est effectué à partir des heures réelles et non théoriques, excepté pour les employés au forfait.

LWC (*Lost Work Cases*) = accident dû au travail, causant une blessure empêchant l'employé de travailler pendant une durée supérieure à 24h

RWC (*Restricted Work Cases*) = accident dû au travail, empêchant l'employé d'accomplir ses tâches habituelles, et nécessitant sa réaffectation à un poste adapté

MTC = (*Medical Treatment Cases*) = accident dû au travail, nécessitant des soins médicaux mais n'empêchant pas l'employé de reprendre le travail

Périmètre : cet indicateur est applicable au niveau global et inclut les sites industriels et administratifs associés retenus dans le périmètre de consolidation

- **Taux de gravité**

Définition : cet indicateur représente sur l'année fiscale le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est à dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nb de journées de travail perdues} \times 1\,000}{\text{Nb d'heures travaillées}}$$

Le taux de gravité inclue toutes les catégories de collaborateurs de Tereos (CDI, CDD, intérimaires, sous-traitants) ainsi que les contractants intervenant sur un site Tereos. Le calcul des heures travaillées est effectué à partir des heures réelles et non théoriques, excepté pour les employés au forfait.

Périmètre : cet indicateur est applicable au niveau global et inclut les sites industriels et administratifs associés retenus dans le périmètre de consolidation

- **Ancienneté moyenne en années**

Définition : cet indicateur est la somme des périodes de présence des collaborateurs permanents de Tereos (exprimés en ETP) au dernier jour de l'année fiscale, rapportée au nombre de collaborateurs permanents (exprimés en ETP).

Périmètre : à l'exclusion du Mozambique ; des collaborateurs en contrat à durée déterminée, des stagiaires et apprentis

- **Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé**

Définition : cet indicateur est la somme des heures de formation rapportée au nombre de collaborateurs formés au cours de l'année fiscale. L'indicateur inclut toutes les catégories de collaborateurs permanents et temporaires, de même que les contractants et ceux ne travaillant plus à Tereos à la fin de l'année civile. Les heures de formations considérées sont celles qui ont été planifiées et réalisées par le collaborateur.

Périmètre : à l'exclusion des séminaires, conférences, journées d'intégration, groupes de travail, journées 'portes ouvertes'.

- **Nombre de collaborateurs et répartition par genre**

Définition : cet indicateur est la somme des collaborateurs permanents et temporaires du Groupe à la fin de l'année civile ; cette donnée est ventilée en fonction du sexe des collaborateurs.

Périmètre : pas d'exclusions

- **Part des collaborateurs en situation de handicap**

Définition : cet indicateur est la somme des collaborateurs permanents et temporaires du Groupe à la fin de l'année civile, reconnus comme étant en situation de handicap selon la législation locale en vigueur.

Périmètre : à l'exclusion du Royaume-Uni et de l'Irlande.

8. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

TEREOS
Exercice clos le 31 mars 2020

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée
de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 mars 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur demande au siège de l'Entité).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000⁸ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225 105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

⁸ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : l'usine de Connantre, la Business Unit Tereos Sucre France, l'usine de Dobrovice, la Business Unit Thurn-Taxis Dobrovice et l'usine de Aalst
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 9 % et 15 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (9 % des consommations d'énergie ; 11 % des tonnes de matières premières agricoles ; 11 % des consommations d'eau et 15 % des effectifs,...) ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et mai 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ quinze semaines.

Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions santé et sécurité, qualité, énergie et climat, agronomique, affaires réglementaires et affaires publiques.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Le pilotage, les responsabilités et les actions relatives à l'Agriculture Durablement Performante sont décentralisés et couvrent les risques associés de manière inégale selon les *Business Units* et les matières premières considérées.

Paris-La Défense, le 27 mai 2020

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Jean-François Bélorgey
Associé

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

ANNEXES

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Annexe 2 : table de concordance avec les dix principes du Pacte Mondial

Annexe 3 : table de correspondance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Annexe 4 : table de correspondance avec la Global Reporting Initiative (GRI) 2016

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Taux de fréquence global. Taux de gravité. Ancienneté moyenne en années. Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé. Nombre de collaborateurs et répartitions par genre. Part des collaborateurs en situation de handicap.	L'emploi (attractivité, rétention). La santé et la sécurité des collaborateurs. Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs). La formation. La fidélisation et l'engagement des talents. L'égalité de traitement (égalité homme / femmes, lutte contre les discriminations, insertion personnes handicapées).
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Part des énergies renouvelables Emissions de CO2 (scopes 1 et 2) Part des sites certifiés ISO 50 001 Tonnages de produits agricoles traités Part de matières premières agricoles certifiées/ évaluées durables Part de matières premières agricoles valorisées Consommation et destination de l'eau (taux de restitution) Part des sites certifiés ISO 14 001	Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique (certifications, moyens). La transition énergétique. Les impacts environnementaux (eau, air, sol). Les actions en lien avec l'agriculture durablement performante.
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Part des sites certifiés ISO 22 000 ou FSSC 22 000 Part des sites certifiés ISO 9 001	La certification des sites. La qualité et traçabilité des produits et de la sécurité alimentaire.


Annexe 2 : table de concordance avec les dix principes du Pacte Mondial

Tereos est adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage sur ses dix principes fondamentaux. Chaque année le Groupe communique une COP (Communication On Progress), publiée sur le site du Pacte Mondial.



N°	Principes du Pacte Mondial	Chapitres DPEF
Droits de l'Homme		
1	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.	3. Démarche RSE Charte Ethique
2	Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.	3. Démarche RSE Charte Ethique
Normes internationales du travail		
3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	5.7 Dialogue social
4	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	3. Démarche RSE Charte Ethique
5	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	3. Démarche RSE Charte Ethique
6	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	6.1 Lutte contre les discriminations Charte Ethique
Environnement		
7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.	5.1 Agriculture durablement performante 5.2 Impact environnemental 5.3 Transition énergétique & Climat
8	Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	5.1 Agriculture durablement performante 5.2 Impact environnemental 5.3 Transition énergétique & Climat
9	Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	5.1 Agriculture durablement performante 5.2 Impact environnemental 5.3 Transition énergétique & Climat
Lutte contre la corruption		
10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	3. Démarche RSE Charte Ethique

Annexe 3 : table de correspondance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Par sa démarche RSE, Tereos contribue en effet aux Objectifs de Développement Durable établis par les Nations Unies. En fonction de son activité, de ses impacts et de ses zones d'implantation, le Groupe a sélectionné sept de ces ODD, présentés ci-dessous.

Enjeux extra financiers	Thèmes	Contribution aux Objectifs de Développement Durable
Agriculture durablement performante	Qualité de l'approvisionnement de produits agricoles (fournisseurs, pratiques agricoles, partenariats, sûreté de l'approvisionnement) ; adaptation au changement climatique	
Impact environnemental	Pollution sonore, olfactive, du sol et de l'air ; gestion de l'eau et des résidus	 
Transition énergétique & Climat	Efficacité énergétique, énergies renouvelables, contribution au changement climatique	 
Qualité traçabilité et sécurité alimentaire		
Santé & sécurité des collaborateurs		
Fidélisation des talents, management du changement	Rétention des talents, employabilité, développement des compétences	
Dialogue social	Main d'œuvre, accords collectifs	

Conformité DPEF

Lutte contre les discriminations	Mesures contre les discriminations et en faveur des personnes handicapées	
Lutte contre la précarité alimentaire		

Annexe 4 : table de correspondance avec la Global Reporting Initiative (GRI) 2016

N°	Indicateurs GRI	Chapitres DPEF
300	Environnement	
301	Matériaux	
301-1	Matériaux consommés par poids ou volume	5.1 Agriculture durablement performante
301-2	Recyclage des matériaux consommés	5.2 Impact environnemental
302	Energie	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.3 Transition énergétique & Climat
302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.3 Transition énergétique & Climat
303	Eau	
303-1	Utilisation de l'eau comme ressource partagée	5.2 Impact environnemental
303-4	Rejet en eau	5.2 Impact environnemental
305	Emissions atmosphériques	
305-1	Emissions directes (scope 1)	5.3 Transition énergétique & Climat
305-2	Emissions indirectes (scope 2)	5.3 Transition énergétique & Climat
305-5	Réduction des émissions	5.3 Transition énergétique & Climat
306	Déchets et effluents	
306-2	Déchets par type et type de traitement	5.2 Impact environnemental
308	Evaluation environnementale des fournisseurs	
308-1	Fournisseurs évalués au regard de critères environnementaux	3. Démarche RSE
400	Social	
403	Santé et sécurité	
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité	5.5 Santé & sécurité des collaborateurs
403-5	Formation des travailleurs à la santé et sécurité	5.5 Santé & sécurité des collaborateurs
403-9	Accidents de travail	5.5 Santé & sécurité des collaborateurs
404	Formation	
404-1	Nombre d'heure de formation annuelle moyen par employé	5.6 Fidélisation et engagement des talents
404-2	Amélioration des compétences des employés	5.6 Fidélisation et engagement des talents
405	Diversité et égalité	
405-1	Diversité des employés et des organes de gouvernance	6.1 Lutte contre les discriminations
407	Liberté d'association et de négociation collective	
407-1	Respect du droit d'association et de négociation collective	5.7 Dialogue social